



Bulletin Officiel

N° 3861 Jeudi 26 Mai 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

- تذكير بمتضيات الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 المؤرخ في 18 أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جبائية ومالية لمساندة الاقتصاد الوطني 2
- تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 2

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- ARAB TUNISIAN BANK :AGO ET AGE 3
- AMEN BANK : AGO 4
- ATTIJARI LEASING : AGO 5
- SOCIETE MAGASIN GENERAL : AGO 5
- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG - : AGO 6
- SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE : AGO ET AGE 6

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'AGO

- ATTIJARI LEASING 7-8
- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT- MONOPRIX 9
- ARAB TUNISIAN BANK 10
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE 11
- LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL -AMS- 12

PROJET DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'AGE

- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT- MONOPRIX 13

PAIEMENT DES DIVIDENDES

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING 13
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR – 14

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- SOCIETE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASSURANCES MAGHREBIA

ANNEXE II

- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- SOCIETE D'ASSURANCE MAGHREBIA VIE

ANNEXE III

- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS-

ANNEXE IV

- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

ANNEXE V

- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

إعلام

تذكر هيئة السوق المالية أنّ الفصل 4 من المرسوم عدد 28 لسنة 2011 المؤرخ في 18 أفريل 2011 والمتعلق بإجراءات جبائية ومالية لمساندة الاقتصاد الوطني، قد رفع في الحد الأقصى القابل للطرح بالنسبة إلى الأشخاص الطبيعيين اللذين يودعون أموالا في حسابات الإتحار في الأسهم من 20 ألف دينار إلى 50 ألف دينار. مع العلم أن الضريبة الدنيا المحددة ب 60% من الضريبة على الدخل دون اعتبار الطرح تبقى مستوجبة.

ويطبّق الإجراء على المداخل المحققة بعنوان سنة 2010 المصرح بها سنة 2011 وعلى مداخل السنوات اللاحقة.

2011 - AC - 16

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقا لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الأجل بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

AVIS DES SOCIETES**Assemblée générale ordinaire****ARAB TUNISIAN BANK**

Siège social : 9, rue Hedi Nouria, Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 16 Juin 2011, à 11 H 00 du matin, à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2010.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2010.
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010.
4. Affectation des résultats.
5. Fixation du montant des jetons de présence
6. Quitus aux administrateurs.
7. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2010.
8. Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2010.

Pour le Conseil d'administration

Le Président

2011 - AS - 509

Assemblée générale Extraordinaire**ARAB TUNISIAN BANK**

Siège social : 9, rue Hedi Nouria, Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 16 Juin 2011, à 11 H 30 du matin, à l'hôtel « The Residence » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la banque
2. Pouvoirs à donner

Pour le Conseil d'administration

Le Président

2011 - AS - 510

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN BANK

SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V – TUNIS

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 14 Juin 2011 à 16 heures au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010.
- 2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2010.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2010.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- 9- Emission d'Emprunts.
- 10- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES**ATTIJARI LEASING**

Siège social : Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le **Mardi 31 Mai 2011 à 10 heures** au siège de la société, Rue du Lac d'Annecy -1053 les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2010;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2010;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2010;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2010;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2010;
6. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2010;
7. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2011;
8. Emission d'emprunts obligataires ;
9. Ratification et nomination d'Administrateur.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

2011 - AS - 512

Pour Le Conseil d'Administration**SOCIETE MAGASIN GENERAL**

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Atatürk - 1001 Tunis-

La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Judi 02 Juin 2011 à 15 H** au siège social de la Société sis au 28, rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2010.
- 2 - Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2010.
- 3 - Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2010.
- 4 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2010.
- 5 - Lecture du rapport des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2010.
- 6 -Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2010.
- 7 - Quitus aux Administrateurs pour leur gestion 2010
- 8 - Affectation des résultats de la Société Magasin Général relatifs à l'exercice 2010.
- 9 - Ratification des opérations intergroupes effectuées en 2010 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 10 - Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2010.
- 11 -Fixation de la rémunération des membres du Comité permanent d'Audit pour l'exercice 2010.
- 12- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
- 13- Approbation d'un emprunt.
- 14- Approbation de la garantie d'un emprunt conclu par la filiale « Société l'Immobilière Magasin Général ».
- 15 - Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2011 - AS - 513

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS - SOTUMAG -

Siège Social : Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-

La Société Tunisienne des Marchés de Gros - SOTUMAG - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 20 juin 2011 à 10 H**, au siège de la SOTUMAG – Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010.
- 2- Examen des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2010.
- 3 - Approbation du Bilan et des Comptes de Résultat de l'exercice 2010.
- 4- Affectation des bénéfices de l'exercice 2010.
- 5- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2010.
- 6- Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination de nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration, et ce, pour le reste du mandat actuel.
- 7 -Quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2011 - AS - 514

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II -ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA

La Société Air Liquide Tunisie informe ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le Jeudi 9 Juin 2011 respectivement à 14 heures et 15 heures 30 au siège de la société, sis 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 ARIANA, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nominations des Administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

2011 - AS - 515

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS**ATTIJARI LEASING**

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31/05/2011.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010 et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers d'Attijari Leasing arrêtés au 31/12/2010, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

Cette résolution est ...

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante des résultats de l'exercice, des autres réserves et de la prime d'émission :

Bénéfice de l'exercice 2010	6.955.032
+ Résultat reportés	(11.088.931)
+ Autres réserves	1.425.000
+ Prime d'émission	3.250.000
= Total	541.101
- Réserves légales	541.101
= Résultat disponible (à reporter)	0

Cette résolution est

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2010 à 42 mille dinars DT et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution est

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2011 à 9 mille dinars.

Cette résolution est

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution est

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Mohamed EL MONCER en tant que nouvel Administrateur représentant Attijari Bank à partir du 15/3/2011 et ce pour la période en cours 2010-2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Hichem SEFFA, représentant d'Attijari Bank en remplacement de Monsieur Hassan BERTAL pour la période en cours 2010-2012.

Cette résolution est

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT- MONOPRIX Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014 Mégrine

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2011.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 54 Du 05 mai 2011, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 05 mai 2011, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT, et les états financiers consolidés sur les opérations de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 faisant ressortir un bénéfice net après impôt de 10 528 197, 392 Dinars pour la SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 11 570 951, 723 Dinars pour le groupe.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2010.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide, à titre exceptionnel et en vue de participer à l'effort de reconstruction suite aux événements du mois de janvier 2011, de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2010 et d'affecter par conséquent les résultats de l'exercice comme suit :

• Bénéfice net :	10 528 197, 392 Dinars
• Résultats reportés :	13 606 816, 544 Dinars
• Réserve ordinaire:	4 095 000, 000 Dinars
• <u>TOTAL A AFFECTER :</u>	28 230 013, 936 Dinars

AFFECTATION :

• Réserve pour réinvestissements financiers :	3 430 000, 000 Dinars
• Résultats reportés :	24 800 013, 936 Dinars

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues courant de l'exercice 2010 avec les sociétés du groupe, MONOGROS, La S.G.S, La S.I.M, HLC, MMT, et TSS.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr Mohamed Lanouar ATALLAH, en tant que nouvel administrateur de la société, pour la période restante du mandat des autres administrateurs.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 40 000Dinars au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de le distribuer entre ses membres.

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil, conformément à l'article 19 nouveau de la loi 94-117 tel que modifié par la loi n°99-92 du 17 août 1999, à procéder au rachat et la revente des actions de la société en bourse, en vue de réguler le cours boursier pour une période de trois années.

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

البنك العربي لتونس

المقر الاجتماعي : 9 نهم المادي نويمة - تونس

الوائح المقترحة على الجمعية العامة العادية بتاريخ 16 جوان 2011

اللائحة الأولى :

بعد الاستماع إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة ومراقبي الحسابات، المتعلقة بالسنة المالية المختومة بتاريخ 2010/12/31، يقترح المجلس على الجمعية العامة العادية، الموافقة على هذه التقارير.

اللائحة :

يقترح مجلس الإدارة على الجمعية العامة العادية، المصادقة على القوائم المالية للبنك المختومة بتاريخ 2010/12/31.

اللائحة الثالثة :

يقترح مجلس الإدارة على الجمعية العامة العادية، المصادقة على تخصيص النتائج للسنة المالية 2010 على النحو التالي:

* PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2010 * -PROVISOIRE- مشروع تخصيص أرباح سنة 2010		
* BENEFICE DE L'EXERCICE	53 509 348,511	نتيجة السنة
* REPORT A NOUVEAU	13 330,368	نتائج موجلة
* RESERVES DIPONIBLES	28 060 000,000	احتياطات محررة
نتيجة السنة المخصصة		
BENEFICE A REPARTIR	81 582 678,879	
*RESERVE LEGALE (*5%)	2 000 000,000	احتياطات قانونية
*RESERVE POUR REINV,EXO,	43 564 915,000	احتياطات لإعادة الاستثمار
*FOND POUR RISQUES GENERAUX	20 000 000,000	صندوق مخاطر عامة
*DIVIDENDE A DISTRIBUER**	16 000 000,000	حصة أرباح
TOTAL	81 564 915,000	المجموع
*REPORT A NOUVEAU	17 763,879	نتائج موجلة

وفوضت الجمعية العامة مجلس الإدارة بالبدا في توزيع هذه الأرباح اعتبارا من تاريخ 20 جوان 2011 .

اللائحة الرابعة :

بعد الاستماع إلى تقرير مراقبي الحسابات والخاصة بالاتفاقيات المبرمة والعمليات المنجزة التي تنصوي تحت ما جاءت به أحكام الفصول 200 و 205 و 475 من مجلة الشركات التجارية ، تصادق الجمعية العامة العادية، على هذه الاتفاقيات كما جاءت في تقرير مراقبي الحسابات.

اللائحة الخامسة:

تأكد الجمعية العامة قرارها المؤرخ في 24 ماي 2006، بصرف مبلغ إجمالي خام وقدره 31250,000 دينار (صافي بعد اقتطاع الضرائب) وقدره 25000,000 دينار لكل عضو و مستشار بمجلس الإدارة كمنحة حضور للسنة المالية المختومة بتاريخ 2010/12/31.

اللائحة السادسة :

يقترح مجلس الإدارة على الجمعية العامة العادية إبراء ذمة السادة أعضاء مجلس الإدارة، إبراء تاما دون قيد عن إدارتهم للسنة المالية المنتهية بتاريخ 2010/12/31 .

اللائحة السابعة :

بعد الاستماع إلى تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية لمجموعة البنك العربي لتونس، يقترح مجلس الإدارة على الجمعية العامة العادية، المصادقة على القوائم المالية المجمع كما قدمت بتاريخ 2010/12/31.

اللائحة الثامنة :

تفوض الجمعية العامة العادية كل النفوذ وتمنح كافة الصلاحيات للممثل القانوني للبنك او من يفوضه بالقيام بجميع الإجراءات التي يقتضيها القانون.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté -1002 TUNIS BELVEDERE

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2011 statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2010

Première Résolution :

L'A.G.O. après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration approuve ledit rapport ainsi que les bilans et Comptes de Résultats arrêtés au 31.12.2010 tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième Résolution :

L'A.G.O. prend acte des rapports (individuels et consolidés) établis par les Commissaires aux Comptes, ainsi que les conventions règlementées en exécution de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les états financiers tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième Résolution :

L'A.G.O. approuve la répartition du solde bénéficiaire du compte de Pertes et Profits qui s'élève, après utilisation des réserves facultatives à hauteur de 1.860.000,000 dinars et reprise du report à nouveau 2009, à 28.444.645,538 dinars, selon la proposition qui lui a été soumise à savoir :

- De fixer le dividende par action de l'exercice 2010 à 0,825 DTU
- Le paiement de ce dividende totalisant la somme de..... 12.500.239,950 DTU
- D'affecter à la réserve légale la somme de..... 1.329.113,605 DTU
- D'affecter à la réserve à régime spécial la somme de... 14.612.000,000 DTU
- De reporter à nouveau la somme de 3.291,983 DTU

Quatrième Résolution :

L'A.G.O. autorise les transferts à la réserve extraordinaire du montant de TND 316.709,220 à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.

Cinquième Résolution

L'A.G.O. donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2010 et approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 381.238,275 DTU au titre des jetons de présence.

Sixième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013, le mandat d'Administrateur de M. Alain BISCAYE.

Septième Résolution :

L'A.G.O. prend acte du départ à la retraite de M. Slah Eddine BOUGUERRA et donc de la fin de son mandat d'Administrateur et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre des exercices écoulés.

Huitième Résolution :

L'A.G.O. ratifie la désignation de M. Alessandro D'AGATA en remplacement de M. Michael PEREIRA, représentant de BDDI Participations, et ce jusqu'au terme de son mandat, soit l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Neuvième Résolution :

L'AGO renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013, le mandat d'Administrateur de BNP BDDI PARTICIPATIONS (filiale à 100% du Groupe BNP Paribas)

Dixième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013, le mandat de M. Alessandro D'AGATA en sa qualité de représentant permanent de BDDI Participations.

Onzième Résolution :

L'A.G.O. confère tous pouvoirs aux porteurs des copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2011.

Première résolution – Approbation du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2010 dans son intégralité et dans tous ses détails et félicite la direction pour la qualité de sa gestion.

Cette résolution est approuvée à

Deuxième résolution – Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale des actionnaires approuve sans réserve aucune les états financiers composés du bilan totalisant 38.647.138 dinars, de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers relatifs à l'exercice 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'assemblée approuve également les choix et les méthodes comptables adoptés pour l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par les états financiers de l'exercice qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2010 un bénéfice net d'impôt de 178.244 Dinars.

Cette résolution est approuvée à

Troisième résolution – Affectation des résultats de l'exercice 2010

L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice parmi les résultats reportés afin d'apurer une partie des pertes antérieures.

Cette résolution est approuvée à

Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, l'assemblée approuve les opérations qui y sont énumérées.

Ces conventions sont approuvées à des actionnaires présents ou représentés sans que les parties intéressées par les conventions visées à l'article 200 (nouveau) ne participent au vote des conventions qui les intéressent et sans que leurs actions ne soient décomptées pour le calcul du quorum

Cinquième résolution – Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aucune au conseil d'administration pour sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2010.

Cette résolution est approuvée à

Sixième résolution – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée générale annuelle pour effectuer toutes les formalités de publicité requises par la loi.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT- MONOPRIX

Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014 Mégrine

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2011.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire constate qu'elle a été régulièrement constituée par la publication au J.O.R.T N° 54 Du 05 mai 2011, et par des communiqués publiés aux journaux Le Temps et Essabah du 05 mai 2011, et donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc délibérer.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire après examen de la proposition du conseil d'administration, décide l'augmentation du capital social, qui passera de 18 490 160DT à 27 735 240DT, par incorporation de réserves pour un montant de 9 245 080DT et l'émission de 4 622 540 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle pour 2 anciennes. Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2011.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital Social est fixé à la somme de 27 735 240 Dinars réparti en 13 867 620 actions de 2 Dinars chacune totalement libérées et de même catégories.»

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

2011 - AS - 517

Paiement des dividendes

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16 avenue Jean Jaurès - Tunis -

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2011, a décidé que les dividendes relatifs à l'exercice 2010 seront mis en paiement à compter du **jeudi 02 juin 2011** à raison de **0,750 dinar** par action.

- Après des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires conformément à la lettre d'instruction n°16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.
- Au siège social de la Compagnie Internationale de Leasing pour les actionnaires non-déposants.

2011 - AS - 518

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –
Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium “TPR” porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Mai 2011 a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2010 à partir du 15 Juin 2011 à raison de 250 millimes par action.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 508

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 MAI 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,451%		
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,468%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,519%	999,435
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,537%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,720%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,736%	1 009,280
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,748%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,775%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,764%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,131%		997,467
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,302%	1 016,883
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,450%	1 053,031
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,519%	1 075,977
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,691%	1 042,141
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,008%		968,694
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,020%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,036%	1 035,168
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,066%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,071%	964,812
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,138%	1 059,029
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,143%		956,257

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	137,036	137,046		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	12,004	12,006		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,228	1,229		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,119	33,123		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,419	45,423		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	144,054	143,726		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	517,895	513,166		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	116,599	116,496		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	119,109	119,133		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	109,854	109,882		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,075	107,167		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	86,018	85,852		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	149,572	149,160		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,658	90,248		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09-mai-11	-	100,009	100,011		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 209,680	1 212,420	1 219,828		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 076,671	2 073,694		
18	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	101,641	102,740		
19	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	113,223	113,639		
20	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 140,343	1 150,176		
21	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	107,458	108,586		
22	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,030	13,208		
23	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 458,419	5 508,172		
24	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 330,448	6 375,154		
25	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,974	2,008		
26	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,698	1,721		
27	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,973	0,992		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
28	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,790	109,800
29	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	102,168	102,178
30	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,959	102,970
31	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	10/05/11	3,719	103,030	100,883	100,894
32	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	101,050	101,061
33	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,556	108,565
34	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	09/05/11	3,997	103,928	101,530	101,541
35	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,632	101,643
36	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,769	101,780
37	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,299	107,308
38	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	16/05/11	4,000	102,920	100,444	100,453
39	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,832	101,843
40	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,518	105,528
41	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	19/05/11	3,588	106,546	104,420	104,430
42	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,771	103,780
43	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,897	103,906
44	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	100,771	100,780
45	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	106,021	106,030
46	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	16/05/11	3,915	102,457	100,122	100,133
47	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	25/05/11	6,167	106,156	101,336	101,344
48	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,415	105,424
49	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	16/05/11	3,963	102,745	100,334	100,344
50	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/11	3,777	104,552	102,174	102,185
51	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	106,172	106,181
52	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	25/05/11	3,291	102,001	100,038	100,047

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
53	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,681	10,682
54	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	23/05/11	4,084	104,067	101,508	101,517
55	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,714	100,723
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
56	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,569	103,640
SICAV MIXTES								
57	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	70,184	70,079
58	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	2,808	155,524	135,979	135,268
59	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 344,019	1 337,281
60	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	103,363	103,705
61	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	106,775	107,520
62	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	08-déc-93	09/05/11	0,755	95,575	81,034	80,859
63	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,658	15,646
64	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	245,407	245,653
65	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	16/05/11	2,012	51,249	42,918	42,967
66	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 008,191	2 000,605
67	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	12/05/11	1,386	78,987	71,944	72,054
68	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	10/05/11	1,293	58,113	54,531	54,550
69	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	25/05/11	1,516	103,331	96,576	96,443
70	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	25/05/11	1,992	113,779	104,255	104,255
71	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	25/05/11	0,115	110,018	95,018	94,956
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,455	11,479
73	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,146	12,148
74	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,442	15,424
75	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,362	15,335
76	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	10/05/11	0,102	12,356	10,978	10,974
77	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	28/04/11	0,942	128,457	103,693	103,945
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITALAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	118,134	118,542
79	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITALAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	122,475	122,699
80	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,165	18,211
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
81	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,183	100,377
82	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	103,974	104,177
83	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	99,907	99,974
84	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	126,419	127,473
85	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,453	9,507
86	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	108,217	108,906
87	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	112,669	113,004
88	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,631	98,818
89	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	97,707	97,871
90	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	168,094	172,346
91	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	152,457	154,491
92	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	138,131	138,965
93	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 391,266	9 584,964
94	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	175,146	179,873
95	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	115,381	118,124
96	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 275,130	1 285,111
97	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	95,717	95,241
98	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	104,955	106,997
99	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 602,131	9 696,126

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-ASSURANCES MAGHREBIA-**

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine- 22, Rue de Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Tunis.

La Société d'Assurances et de Réassurances –Assurances MAGHREBIA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr MENJOUR Raouf et Mr GUIRAS Makram.

BILAN AU 31/12/2010					
(chiffres arrondis en dinars)					
ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2010	Montant net au 31/12/2009
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>					
Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels	3.1	675 936	570 268	105 669	147 695
		675 936	570 268	105 669	147 695
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>					
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport	3.2	4 499 281	3 674 461	824 820	947 460
		4 499 281	3 674 461	824 820	947 460
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et Constructions d'exploitation	3.3.1	6 624 603	1 504 860	5 119 744	7 444 869
Terrains et Constructions hors exploitation	3.3.2	13 734 128	4 174 946	9 559 182	7 338 594
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées	3.3.3	323 092		323 092	323 092
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	18 475 201	1 508 319	16 966 881	12 768 533
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	78 733 437		78 733 437	66 379 737
Avances sur Police vie					
Dépôts et cautionnements		1 740		1 740	1 740
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		519 995		519 995	479 781
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités des comptes					
		118 412 197	7 188 124	111 224 072	94 736 347
<u>PART DES REASSURANCEURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Provision pour primes non acquises (non vie)	3.4.1	14 265 705		14 265 705	13 147 189
Provisions mathématiques (vie)					
Provision pour Sinistres à Payer (non vie)	3.4.2	31 983 609		31 983 609	28 093 054
Provision pour Sinistres à Payer (vie)					
		46 249 314		46 249 314	41 240 243
<u>CREANCES</u>					
Créances nées d'opérations d'assurance directe:					
Primes acquises et non émises	3.5.1	3 596 138		3 596 138	3 217 367
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes à recevoir	3.5.2	9 236 175		9 236 175	7 117 167
Primes à annuler non vie	3.5.3	-1 014 214		-1 014 214	-843 368
Autres Créances diverses	3.5.4	4 933 329	2 401 887	2 531 442	2 865 917
Comptes courants co-assureurs		951 466		951 466	953 885
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		347 860		347 860	414 175
Autres créances nées d'opérations de réassurance		413 043		413 043	413 043
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publique	3.5.5	428 696		428 696	166 199
Débiteurs divers	3.5.6	2 557 835		2 557 835	1 936 392
		21 450 328	2 401 887	19 048 441	16 240 777
<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u>					
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	4 281 461		4 281 461	2 377 688
Avoirs en Banques, CCP et caisses	3.6.2	9 004 929		9 004 929	16 063 360
Frais d'acquisition reportés		3 096 104		3 096 104	2 769 316
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	2 376 382		2 376 382	2 126 735
Autres comptes de régularisation	3.6.4	179 533		179 533	261 221
		18 938 408		18 938 408	23 598 320
TOTAL DES ACTIFS		210 225 464	13 834 739	196 390 724	176 910 842

BILAN AU 31/12/2010

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES	4.1		
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve Légale		1 000 000	1 000 000
Réserves Facultatives		373 761	373 761
Autres Réserves		800 000	800 000
Autres capitaux propres		15 746 691	13 419 260
Résultats reportés		3 140 066	0
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		31 060 517	25 593 021
Résultat de l'exercice		5 410 463	6 167 496
Total capitaux propres avant affectation		36 470 980	31 760 517
PASSIFS	4.2		
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>			
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>	4.2.1		
Provisions pour primes non acquises (non vie)	4.2.1.1	28 378 152	24 277 341
Provisions pour sinistres (non vie)	4.2.1.2	91 144 412	86 801 684
Prévisions de recours à encaisser (non vie)	4.2.1.3	-3 315 780	-3 360 399
Provisions mathématiques des rentes (non vie)	4.2.1.4	1 376 842	1 338 067
Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	4.2.1.5	324 748	36 020
Provisions pour risques en cours (non vie)		392 946	721 990
Provisions pour égalisation	4.2.1.6	4 515 000	
		122 816 320	109 814 702
<u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u>		16 346 393	14 502 179
<u>AUTRES DETTES</u>	4.2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	848 200	472 392
Comptes courants de co-assureurs		767 352	932 581
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	15 582 970	16 149 637
Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.3	411 689	393 350
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.4	1 578 116	1 432 030
Créditeurs divers	4.2.3.5	1 259 358	1 218 260
		20 447 684	20 598 250
<u>AUTRES PASSIFS</u>	4.2.4		
Comptes de régularisation Passif	4.2.4.1	309 347	235 193
		309 347	235 193
TOTAL DES PASSIFS		159 919 744	145 150 325
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		196 390 724	176 910 842

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**Exercice clos le 31/12/2010**

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	Opérations brutes 2010	Cessions et/ou rétrocessions 2010	Opérations nettes 2010	Opérations nettes 2009
Primes acquises	5.1	82 012 815	-33 643 957	48 368 858	44 954 685
Primes émises et acceptés		86 113 626	-34 762 473	51 351 153	45 684 127
Variation de la provision primes non acquises		-4 100 811	1 118 515	-2 982 295	-729 442
Produits de placements alloués , transférés de l'état de resultat	5.2	3 745 237		3 745 237	3 215 395
Autres Produits techniques	5.3	332 695		332 695	1 998 060
Charges de sinistres	5.4	-43 064 116	10 371 829	-32 692 287	-33 172 929
Montants payés	5.4.1	-38 721 388	6 481 274	-32 240 114	-28 801 184
Variation de la provision pour sinistres		-4 342 728	3 890 555	-452 173	-4 371 745
Variation des autres provisions techniques		245 649		245 649	-526 331
Variation des provisions mathématiques des rentes		-38 775		-38 775	-51 477
Variation des prévisions de recours		-44 619		-44 619	202 153
Variation de la provision pour risques en cours		329 043		329 043	-677 007
Participations aux bénéfices et ristournes		-288 727		-288 727	34 806
Frais d'exploitation	5.5	-13 616 438	6 140 693	-7 475 745	-6 619 401
Frais d'acquisition	5.5.1	-9 501 114		-9 501 114	-9 448 352
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		326 788		326 788	198 982
Frais d'administration	5.5.2	-4 442 111		-4 442 111	-3 275 010
Commissions reçues des réassureurs			6 140 693	6 140 693	5 904 979
Autres charges techniques	5.6	-1 424 236		-1 424 236	-2 328 123
Variation de la provision pour égalisation		-4 515 000		-4 515 000	
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		23 427 879	-17 131 436	6 296 443	7 556 163

ETAT DE RESULTAT**Exercice clos le 31/12/2010**

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Resultat technique non vie		6 296 443	7 556 163
Resultat technique vie			
Produits de placements	6.1	8 242 096	6 958 876
Revenus des placements		3 257 684	2 791 452
Autres produits de placements		645 628	787 002
Reprises de corrections de valeurs sur placements		3 938	211 030
Profits provenant de la réalisation des placements		4 334 847	3 169 391
Charges de placements	6.2	-4 402 955	-3 643 403
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-1 139 642	-1 008 656
Correction de valeur sur placements		-931 787	-310 770
Pertes provenant de la réalisation des placements		-2 331 526	-2 323 977
Produits de placements alloués , transférés à l'état de résultat technique non vie		-3 745 237	-3 215 395
Autres produits non techniques			
Autres charges non techniques			
Resultat provenant des activités ordinaires		6 390 348	7 656 241
Impôt sur le resultat		-979 885	-1 488 745
Resultat provenant des activités ordinaires après impôts		5 410 463	6 167 496
Resultat net de l'exercice		5 410 463	6 167 496
<i>Effets des modifications comptables (nets d'impôt)</i>			
Resultat net de l'exercice après modifications comptables		5 410 463	6 167 496

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2010

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		80 023 897	79 455 018
Sommes versées pour paiement des sinistres		-33 581 402	-33 904 908
Encaissements des primes reçues (acceptations)		133 498	151 630
Décaissements de primes sur les cessions		-22 589 850	-29 071 727
Commissions reçues sur les cessions		121 696	8 141 401
Commissions versées aux intermédiaires		-283 452	-981 327
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-7 424 840	-6 707 574
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		-131 103 594	-129 681 849
Encaissements liés à la cession de placements financiers		117 288 262	116 748 542
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-10 124 441	-9 231 855
Produits financiers reçus		1 449 644	1 156 275
Prêts octroyés		-3 000	-193 364
Remboursements de prêts		0	79 439
Autres mouvements		75 565	12 201 782
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		-6 018 018	8 161 483
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-91 572	-331 280
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	4 500
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-211 333	-980 514
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation			
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		-302 905	-1 307 294
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		-737 509	-493 374
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>		-737 509	-493 374
Variation de trésorerie		-7 058 432	6 360 815
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		16 063 360	9 702 545
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		9 004 929	16 063 360

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**AU 31/12/2010**

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
<u>Engagements reçus</u>		
cautions reçues	0	0
cautions agents généraux	0	0
TOTAL	0	0
<u>Engagements données</u>		
cautions données	0	0
titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2010

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ASSURANCES MAGHREBIA est une société anonyme au capital actuel de 10.000.000 DT, divisé en 1.000.000 actions nominatives de 10 DT chacune. La société a pour objet de pratiquer en Tunisie et à l'étranger les catégories d'assurances conformément à l'article premier du code des assurances et l'article 3 des statuts.

La société exploite les catégories d'assurances suivantes, telles que fixées par l'arrêté du ministre des finances du 02 janvier 1993 et conformément à l'article 49 du code des assurances :

- Assurance Automobile
- Assurance transport
- Assurance contre l'incendie
- Assurance risques divers
- Assurance risques spéciaux
- Assurance groupe maladie

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES MAGHREBIA » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbations des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de la société "*ASSURANCES MAGHREBIA SA*", sont élaborés selon la convention comptable de base du coût historique et sont

libellés en Dinar Tunisien. Les éléments libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération et actualisés à la clôture de l'exercice.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Immobilisations

Les immobilisations acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de Bureau	10%

3.2- Placements immobiliers et placements financiers

Les placements acquis par la société "**ASSURANCES MAGHREBIA SA**" sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme N°31 du système comptable tunisien.

Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

Placements Financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise). Les plus values par rapport au coût d'acquisition ne sont pas constatées alors que les moins values font l'objet de provision.

3.3 - Les provisions techniques:

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance, ainsi qu'à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par l'arrêté du 28 mars 2005.

- Provision pour primes non acquises

Lors de chaque arrêté comptable, **MAGHREBIA** déclare et comptabilise séparément, pour chacune des catégories d'assurance, les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi et dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seuls la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Elles sont calculées suivant le prorata-temporis appliqué aux primes qui chevauchent en faisant jouer la réassurance et ce conformément à l'article 17 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par l'arrêté du 28 mars 2005.

- Provisions pour sinistres

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer, au titre des différentes branches de l'assurance non vie, a été effectuée conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par l'arrêté du 28 mars 2005 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ainsi que les dispositions de la loi n° 2005-86 du 15 Août 2005 portant insertion d'un cinquième titre au code des assurances concernant l'assurance de la responsabilité civile du fait de l'usage des véhicules terrestres à moteur et au régime d'indemnisation des préjudices résultant des atteintes aux personnes dans les accidents de la circulation et la norme comptable 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

L'évaluation des provisions pour sinistres à payer est faite selon les spécificités de chaque branche.

- Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes

Ces provisions comprennent les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé eu égard aux obligations contractuelles.

- *Provisions mathématiques des rentes :*

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Ces provisions doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

- *Provisions pour risques en cours :*

Les provisions pour risques en cours sont calculées conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance. **MAGHREBIA** calcule, pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputable à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provisions pour égalisation

Dans l'attente de la promulgation de l'arrêté du ministre des finances portant extension des dispositions de l'article 25 de l'arrêté du 25 janvier 2001 relatif à la provision pour égalisation et sa généralisation pour les autres risques conformément à la lettre adressée par le CGA en date du 18 Avril 2011, ainsi que de la mise à jour de la

norme comptable 29 relative aux provisions techniques, la méthode adoptée par ASSURANCES MAGHREBIA pour la constatation de cette provision consiste à mettre en réserve l'évaluation des déclarations des sinistres par branches survenues suite aux évènements d'émeutes de la branche affectée dans un souci de faire face aux charges exceptionnelles et lisser ainsi dans le temps les résultats provenant des bonnes et des mauvaises années en termes de sinistralité

Les branches relativement exposées dans ce cadre (les évènements d'émeutes et mouvements populaires du mois de Janvier 2011) sont les suivantes :

branches	provisions	chargement	provisions avec chargement
incendie	1 600 000,000	80 000,000	1 680 000,000
automobile	1 700 000,000	85 000,000	1 785 000,000
vol	200 000,000	10 000,000	210 000,000
risques spéciaux	800 000,000	40 000,000	840 000,000
TOTAL	4 300 000,000	215 000,000	4 515 000,000

La provision constatée représente 71,7% du résultat technique de l'ASSURANCES MAGHREBIA.

4- EVENEMENTS POSTERIEURS

L'évaluation du portefeuille placements détenu par la société « ASSURANCES MAGHREBIA » a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

5- NOTES D'INFORMATION RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS :

<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS NON VIE : ANNEE 2010</u>			
3.1- Actifs incorporels			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Conception & développement	16 830	16 830	0
Logiciels	470 396	438 134	32 263
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	188 710	188 710	0
Total valeur brute	675 936	643 673	32 263
Amortissements	570 268	495 979	74 289
Total valeur nette	105 669	147 695	-42 026
3.2-Actifs corporels			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Aménagements Agencements et Installations	1 585 835	1 553 098	32 737
Matériels de transport	552 160	552 160	0
Matériels informatique	1 536 877	1 483 322	53 555
Equipements de bureaux	793 587	787 682	5 905
Autres Immobilisations	30 822	13 690	17 132
Total valeur brute	4 499 281	4 389 952	109 329
Amortissements	3 674 461	3 442 492	231 969
Total valeur nette	824 820	947 460	-122 640
3.3-Placements			
3.3.1-Terrains et constructions d'exploitation			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Terrain Palestine	570 531	570 531	0
Terrain Arabie Saoudite	536 400	536 400	0
Terrain Angle Arabie Saoudite Av. liberte	751 897	751 897	0
Immeuble Palestine	1 103 458	1 103 458	0
Immeuble Goulette	42 646	42 646	0
Local bab Souika	69 792	69 792	0
Centre expertise Sfax	454 422	454 422	0
Local Tataouine	30 300	30 300	0
Immeuble Lénine	118 227	118 227	0
Immeuble d'exploitation en cours	0	2 211 077	-2 211 077
Immeuble Palestine extension	2 325 501	2 325 501	0
Appartement GALAXIE 3 étage	286 316	286 316	0
Appartement GALAXIE 6 étage	335 113	335 113	0
Total valeur brute	6 624 603	8 835 680	-2 211 077
Amortissements	1 504 860	1 390 812	114 048
Total valeur nette	5 119 744	7 444 869	-2 325 125

3.3.2-Terrains et constructions hors exploitation			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Terrain du lac	454 951	454 951	0
Terrain charguia	97 326	97 326	0
Immeuble KH pacha	2 587 711	0	2 587 711
Immeuble Sfax	246 540	246 540	0
Immeuble du lac	1 552 077	1 552 077	0
Immeuble rue de grece	902 200	902 200	0
Immeuble Sfax amen	275 466	275 466	0
Local du lac	59 866	59 866	0
Immeuble bouhaira	3 293 342	3 293 342	0
Immeuble charguia	4 146 423	4 146 423	0
Immeuble rue de lenine	118 227	118 227	0
<i>Total valeur brute</i>	13 734 128	11 146 417	2 587 711
Amortissements	4 174 946	3 807 823	367 123
Total valeur nette	9 559 182	7 338 594	2 220 588
3.3.3-Placements dans les entreprises liées			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Assurances maghrébia immobilière	323 092	323 092	0
<i>Provision pour dépréciation des titres</i>	0	0	0
Total	323 092	323 092	0
3.3.4-Actions et autres titres à revenu variable			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
<i>Actions cotées</i>	11 039 561	8 051 562	2 987 999
UIB	4 324 000	4 296 612	27 388
TLS	214 275	202 281	11 994
ATTIJARI BANK	1 382 975	1 365 031	17 944
BH	626 766	425 076	201 690
ALKIMIA	257 566	260 475	-2 908
ADWYA	268 676	115 879	152 797
TPR	106 798	19 002	87 796
ATB	686 397	682 003	4 393
ARTES	381 864	306 785	75 079
SOPAT	117 274	99 084	18 190
TUNIS RE	633 642	0	633 642
TUNISAIR	55 495	0	55 495
CARTHAGE CEMENT	411 343	0	411 343
SIMPAR	96 959	75 424	21 534
TUNINVEST SICAR	130 620	190 620	-60 000
TUNISIE SICAV	72 876	13 290	59 586
ENNAKL	269 240	0	269 240
MODERN LEASING	2 797	0	2 797
FCPR (TDF)	1 000 000	0	1 000 000
<i>Provision pour dépréciation des titres</i>	-102 243	-77 030	-25 213
S/Total	10 937 318	7 974 532	2 962 786

Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Actions et titres non cotes	7 435 640	5 714 878	1 720 762
Tunisie Sicar	100 000	300 000	-200 000
STE TITF	250 000	250 000	0
Société Sodino	150 000	150 000	0
STR	0	567 988	-567 988
ABV	880 000	0	880 000
HOLEL PALACE	400 000	600 000	-200 000
EL HAMMAM	2 225 000	1 185 000	1 040 000
HOTEL FARHAT RESSORT	500 000	500 000	0
SEPT (Hôtel Mariqueen)	100 000	100 000	0
Société Diwan	300 000	300 000	0
TUN. TEL. ELECT.	921 140	921 140	0
AFRIQUE ASSISTANCE	88 000	88 000	0
SMU	225 000	225 000	0
STMS	3 750	3 750	0
SDA	2 000	2 000	0
West Food	450 000	450 000	0
HYDROMECA SYSTEMS	36 000	72 000	-36 000
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	804 750	0	804 750
Provision pour dépréciation des titres	-1 406 076	-920 876	-485 200
S/Total	6 029 564	4 794 002	1 235 562
Total	16 966 881	12 768 533	4 198 348

3.3.5-Obligations et autres titres à revenu fixe

Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Bons de trésor assimilables	25 243 415	19 065 220	6 178 195
Emprunt TL	1 000 000	0	1 000 000
Emprunt ATB	400 000	500 000	-100 000
Emprunt CIL	264 000	276 000	-12 000
Emprunt ATL	300 000	400 000	-100 000
Emprunt ABV	300 000	400 000	-100 000
Billets de trésorerie	2 500 000	2 500 000	0
Prêts aux entreprises	48 726 023	43 238 518	5 487 505
Total	78 733 437	66 379 737	12 353 700

3.4.1-Part des réassureurs dans les Provisions pour primes non acquises non vie

Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Provisions pour primes non acquises incendie	5 318 063	5 057 079	260 984
Provisions pour primes non acquises auto	383 415	348 927	34 487
Provisions pour primes non acquises ind. Accident	508 416	55 404	453 012
Provisions pour primes non acquises vol	99 434	101 184	-1 750
Provisions pour primes non acquises maladie	0	466 093	-466 093
Provisions pour primes non acquises risques spéciaux	6 418 920	5 532 295	886 625
Provisions pour primes non acquises responsabilité civile	1 104 422	1 259 082	-154 660
Provisions pour primes non acquises maritime	433 034	327 125	105 910
Total	14 265 705	13 147 189	1 118 515

3.4.2-Part des réassureur dans les Provisions pour sinistres non vie			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Provision SAP incendie	18 377 436	18 742 661	-365 225
Provision SAP auto	4 035 443	3 421 957	613 486
Provision SAP individuelle accident	100 705	107 667	-6 962
Provision SAP vol	348 204	250 075	98 129
Provision SAP G. maladie	186 038	509 234	-323 196
Provision SAP risques spéciaux	6 164 222	2 847 229	3 316 992
Provision SAP responsabilité civile	611 289	637 464	-26 175
Provision SAP maritime	2 160 273	1 576 767	583 506
Total	31 983 609	28 093 054	3 890 555
3.5.1-Primes acquises et non émises			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
P.A.N.E. incendie	26 623	20 385	6 238
P.A.N.E. individ. Acc.	23 163	17 824	5 339
P.A.N.E. maladie	3 498 723	3 135 084	363 639
P.A.N.E. responsabilité civile	47 629	44 075	3 554
			0
Total	3 596 138	3 217 367	378 770
3.5.2-Primes à recevoir			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Agents généraux, succursales, courtiers et assurés	9 236 175	7 117 167	2 119 008
Total	9 236 175	7 117 167	2 119 008
3.5.3-Primes à annuler non vie			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Primes à annuler AT	3 509	2 887	621
Primes à annuler Incendie	274 061	235 987	38 074
Primes à annuler Auto	209 285	207 696	1 590
Primes à annuler Individuel Accident	30 603	17 627	12 975
Primes à annuler Vol	42 703	35 203	7 500
Primes à annuler Maladie	100 648	109 643	-8 995
Primes à annuler Risques spéciaux	171 198	79 359	91 839
Primes à annuler responsabilité civiles	103 022	67 938	35 084
Primes à annuler Maritime	79 185	87 027	-7 842
Variation	1 014 214	843 368	170 846

3.5.4-Autres Créances diverses			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Effets impayés	79 350	28 648	50 702
Effets à recevoir	281 106	281 106	0
chèques impayés	9 001	8 447	553
valeurs en contentieux	1 684 123	1 697 692	-13 569
chèques consignés	361 506	932 178	-570 672
Agences en instance de liquidation	138 661	138 661	0
Agences en contentieux	445 134	445 134	0
IDA	1 118 181	962 653	155 528
Anticipation	816 267	664 817	151 450
Total valeur brute	4 933 329	5 159 336	-226 006
<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>-2 401 887</i>	<i>-2 293 419</i>	<i>-108 468</i>
Total	2 531 442	2 865 917	-334 474
3.5.5-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Etat Impôt Taxe Retenue à la source	3 073	3 252	-179
Etat Taxe / contrats d'assurance	0	0	0
Etat Impôt / les bénéficiaires	388 676	152 953	235 723
CNSS	2 152	0	2 152
TFP	34 772	9 971	24 801
divers	23	23	1
Total	428 696	166 199	262 497
3.5.6-Débiteurs divers			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Prêts au personnel	3 346	2 233	1 113
Retenue exceptionnelle	13 820	12 341	1 478
Avance sur salaires	7 685	6 810	875
Avance sur 13ème & 14ème	44 850	45 400	-550
Avance sur 15ème	14 000	6 150	7 850
Avance sur commissions	18 584	26 584	-8 000
Avance sur commissions transactions	11 475	11 475	0
Avance sur commissions agents stagiaires	3 770	4 110	-340
Prise en charge personnel	13 922	9 045	4 878
Produit / comm retour	1 358	0	1 358
Union Financière	452 061	500 707	-48 646
Générali	13 823	33 958	-20 135
Nestlé	46 048	78 855	-32 807
Assurances Maghreb Vie	1 228 407	717 455	510 952
Sinistres contentieux provisoires	290 192	127 147	163 044
Compte d'attente	294 482	311 082	-16 600
Compte de régularisation espèces	14 195	14 195	0
Cartes vertes/oranges	26 275	20 625	5 650
Autres	59 543	8 220	51 323
Total	2 557 835	1 936 392	621 443

3.6.1-Valeurs à l'encaissement			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Valeurs à recevoir	1 516 362	233 429	1 282 933
chèques à l'encaissement	330 768	225 546	105 221
effets à l'encaissement	2 434 332	1 918 712	515 619
Total	4 281 461	2 377 688	1 903 774
3.6.2-Avoir en banque, CCP et caisse			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Banques	8 985 207	16 044 150	-7 058 943
CCP	14 809	14 809	0
Caisse	4 913	4 401	511
Total	9 004 929	16 063 360	-7 058 432
3.6.3-Intérêts et loyers acquis non échus			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Intérêts courus	1 517 277	1 294 648	222 630
loyers courus	829 111	817 091	12 020
dividendes a encaisser	29 994	14 997	14 997
Total	2 376 382	2 126 735	249 647
3.6.4-Autres comptes de régularisation			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Différence sur les prix de remboursement	85 557	110 115	-24 558
Charges constatées d'avance	93 976	151 107	-57 131
Total	179 533	261 221	-81 688
4.1-Capitaux propres			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Capital social	10 000 000	10 000 000	0
Réserve Légale	1 000 000	1 000 000	0
Réserves Facultatives	373 761	373 761	0
Réserves pour réinvestissement exonères	14 575 571	12 248 140	2 327 430
réserves spéciales de réévaluation	1 171 120	1 171 120	0
Autres Réserves	800 000	800 000	0
Résultats reportés	3 140 066	0	3 140 066
résultat de l'exercice	5 410 463	6 167 496	-757 033
Total	36 470 980	31 760 517	4 710 463

4.2.1-Provisions techniques brutes			
4.2.1.1-Provisions pour primes non acquises (non vie)			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
P.P.N.A. incendie	6 585 991	5 839 201	746 791
P.P.N.A. individuelle accident	10 960 128	553 610	10 406 518
P.P.N.A. vol	652 284	104 862	547 422
P.P.N.A. responsabilité civile	118 085	2 147 637	-2 029 552
P.P.N.A. risques spéciaux	0	5 861 553	-5 861 553
P.P.N.A. maladie	7 190 573	466 093	6 724 480
P.P.N.A. automobile	2 352 824	8 915 659	-6 562 835
P.P.N.A. maritime	518 267	388 727	129 539
Total	28 378 152	24 277 341	4 100 811
4.2.1.2-Provisions pour sinistres (non vie)			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Incendie	22 145 897	22 040 640	105 257
Automobile	52 514 832	52 150 293	364 539
Individuel accident	447 636	454 928	-7 292
Vol	430 390	343 544	86 846
maladie	186 038	509 234	-323 196
Risques spéciaux	8 083 677	5 128 300	2 955 377
Responsabilité civile	4 039 354	3 397 948	641 405
Transport maritime	3 296 588	2 776 796	519 792
Total	91 144 412	86 801 684	4 342 728
4.2.1.3-Prévision de recours a encaisser			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Prévisions de recours auto	3 171 462	3 058 253	113 208
Prévision de recours incendie	90 063	54 448	35 615
prévision de recours risques spéciaux	19 153	21 334	-2 182
Prévisions de recours responsabilité civile	19 972	25 863	-5 891
Prévisions de recours transport maritime	15 130	200 500	-185 370
Total	3 315 780	3 360 399	-44 619
4.2.1.4-Provisions mathématiques des rentes (non vie)			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Provision Mathématique Rente AT	993 617	1 033 054	-39 437
Provision Mathématique Rente Incendie	7 843	8 091	-248
Provision Mathématique Auto	21 475	22 063	-588
Provision Mathématique Maladie	353 907	274 859	79 048
Total	1 376 842	1 338 067	38 775

4.2.1.5-Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Incendie	53 113	24 939	28 174
Vol	17 211	10 019	7 192
Maladie	205 000	0	205 000
Maritime	48 734	0	48 734
Risques spéciaux	690	1 062	-372
Total	324 748	36 020	288 727
4.2.1.6-Provisions pour égalisation			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Incendie	1 680 000	0	1 680 000
Automobile	1 785 000	0	1 785 000
Vol	210 000	0	210 000
Risques spéciaux	840 000	0	840 000
Total	4 515 000	0	4 515 000
4.2.3.1-Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Autres	49 106	3 181	45 925
comptes courants agents	799 095	469 211	329 884
Total	848 200	472 392	375 809
4.2.3.2-Dettes nées d'opérations de réassurance			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
comptes réassureur individuels	15 582 970	16 149 637	-566 668
Total	15 582 970	16 149 637	-566 668
4.2.3.3-Dépôts et cautionnements reçus			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Dépôts et cautionnement agent général	92 396	78 972	13 424
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	319 293	314 379	4 914
Total	411 689	393 350	18 338
4.2.3.4-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Personnel impôts sur le revenu	68	68	0
Retenue a la source	1 026 374	855 493	170 881
Taxes d'assurance		1 486	-1 486
TVA collectée		211 314	-211 314
Charges Patronales Maladie		369	-369
Retenue sur salaires CNSS	266 674	303 301	-36 627
Prov.Impôts	285 000	60 000	225 000
Timbre	0	1	-1
Total	1 578 116	1 432 031	146 086

4.2.3.5-Créditeurs divers			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Dividendes et tantième à payer	489 103	478 527	10 576
Personnel charges à payer	292 706	257 018	35 688
Créditeurs divers charges à payer	370 819	306 673	64 146
Créditeurs divers	75 812	153 321	-77 509
Sinistres payés par agents	0	248	-248
Rejets valeo	29 494	22 313	7 181
Autres	1 423	159	1 264
Total	1 259 358	1 218 260	41 098
4.2.4.1-Autres comptes de régularisation passif			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Amortissement surcote	249 259	198 946	50 313
produits constatés d'avance	60 087	36 247	23 841
Total	309 347	235 193	74 154
5.1-Primes acquises			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Primes émises non vie	86 840 087	80 653 775	6 186 312
Primes acceptées non vie	244 877	328 759	-83 882
Annulations sur exercices antérieurs	-518 327	-465 688	-52 639
Ristournes sur primes	-660 935	-544 603	-116 332
Variation des primes à annuler	-170 846	88 808	-259 654
Variation des primes acquises et non émises	378 770	355 907	22 863
Primes cédées	-34 762 473	-34 732 832	-29 641
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-2 982 295	-729 442	-2 252 853
Total	48 368 858	44 954 685	3 414 173

5.2-Produits de placements alloués transférés de létat de résultat non technique			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
<i>Produits de placements non vie bruts</i>	8 148 191	6 858 798	1 289 393
Revenus des immeubles	1 185 185	1 213 977	-28 793
Revenus des valeurs mobilières	582 576	182 712	399 864
Revenus des obligations	250 804	187 952	62 852
Revenus des BTA	1 223 582	1 194 508	29 074
Revenus des autres placements	551 723	686 924	-135 202
Intérêts / dépôts cédantes	15 538	12 304	3 234
Gains sur réalisation des placements	78 130	233 878	-155 748
Différence sur le prix de remboursement	11 991	17 494	-5 502
Reprise / Provisions	3 938	211 030	-207 092
Profits de changes réalisés	4 244 725	2 918 020	1 326 705
<i>Charges de placements non vie</i>	4 402 955	3 643 403	759 552
Frais sur immeubles	287 846	286 442	1 403
Frais sur valeurs mobilières	354 652	259 692	94 960
Frais interne de gestion de valeur	10 443	9 119	1 323
Perte sur réalisation de placements	2 331 526	2 323 977	7 548
Dotation aux amortissements des Immeubles	367 123	259 302	107 821
Dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mo	514 351	5 281	509 071
Différence sur le prix de remboursement	50 313	46 187	4 126
Intérêts sur dépôt reçues des réassureurs	486 702	453 402	33 300
Total	3 745 237	3 215 395	529 841
5.3-Autres produits techniques			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
ASS NON VIE/AUTRES PUIITS TECH	0	3 908	-3 908
PDTS/COMM.RETOUR	3 151	4 082	-931
INTERETS PERCUS/CXP	4 838	2 114	2 724
INTERETS DE RETARD PERCUS	1 833	0	1 833
RECUPERATøFRAIS/VALEURS IMP	1 588	1 618	-30
RECUPERATION FRAIS SUR CXP	25 117	21 032	4 086
REPRISES PROV/RISQUE ET CHGES	11 320	12 446	-1 126
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	184 332	1 914 620	-1 730 288
JETONS DE PRESENCES RECUS	10 825	8 200	2 625
PRODUITS/CESSION PF N VIE	58 741	24 488	34 253
PRODUITS/CESSION IMMOBILISATø	0	4 500	-4 500
HONORAIRES PERCUES/GENERALI	30 950	1 052	29 898
Total	332 695	1 998 060	-1 665 365

5.4-Charges de sinistres			
5.4.1-Montants payés			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
SINISTRES PAYES	39 809 770	36 269 824	3 539 946
RECOURS ET SAUVETAGES ENCAISSE	-2 047 072	-1 565 669	-481 402
FRAIS EXT/INT GESTION SINISTRE N VIE	958 689	741 626	217 063
PARTICIPATIONS VERSEES	0	184	-184
SINISTRES A LA CHARGE DES REASSUREURS	-6 481 274	-6 644 780	163 506
Total	32 240 114	28 801 184	3 438 930
5.5-Frais d'exploitation			
5.5.1-Frais d'acquisition			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
COMMISSIONS SERVIES	6 708 846	5 831 021	877 825
ACCIDENT DE TRAVAIL	0	0	0
INCENDIE	1 403 442	1 411 923	-8 481
AUTO	2 566 549	2 125 402	441 147
INDIVIDUELLE ACCIDENT	208 491	73 546	134 945
VOL	146 069	158 131	-12 062
MALADIE	972 967	867 302	105 665
RISQUES SPECIAUX	685 382	611 684	73 698
RESPONSABILITE CIVILE	267 766	255 767	11 999
MARITIME	458 180	327 266	130 914
AUTRES FRAIS D'ACQUISITION	2 761 549	3 549 764	-788 216
COMMISSIONS SUR ACCEPTATION NON VIE	62 126	89 312	-27 186
COMMISSIONS VERSEES / AFF.co-assur. Réassu	26 738	19 893	6 845
COMMISSIONS RECUES / Opération de co-assur	-58 145	-41 638	-16 506
Total	9 501 114	9 448 352	52 762
5.5.2-Frais d'administration			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
FRAIS D'ADMINISTRATION - FRAIS INTERNE	1 654 361	1 954 541	-300 180
FRAIS D'ADMINISTRATION - FRAIS EXTERNE	2 787 751	1 320 469	1 467 282
Total	4 442 111	3 275 010	1 167 101
5.6-Autres charges techniques			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
AUTRES CHARGES TECHNIQUES N VIE	1 424 236	2 328 123	-903 887
Total	1 424 236	2 328 123	-903 887

6.1-Produits de placements			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
Revenus des immeubles	1 185 185	1 213 977	-28 793
Revenus des valeurs mobilières	582 576	182 712	399 864
Revenus des obligations	250 804	187 952	62 852
Revenus des BTA	1 223 582	1 194 508	29 074
Revenus des autres placements	4 796 448	3 604 944	1 191 503
gain sur réalisation des placements	78 130	233 878	-155 748
Différence sur le prix de remboursement	11 991	17 494	-5 502
Reprise sur provisions	3 938	211 030	-207 092
revenus des dépôts	93 821	99 975	-6 154
Revenus des prêts	84	103	-18
Intérêts/dépôts auprès des cédantes	15 538	12 304	3 234
Total	8 242 096	6 958 876	1 283 220
6.2-Charges de placements			
Libellé	Valeur 2010	Valeur 2009	Var
FRAIS EXT SUR IMM N VIE	287 846	286 442	1 403
FRAIS EXT/VALEURS NON VIE	354 652	259 692	94 960
FRAIS GEST INT VAL N VIE	10 443	9 119	1 323
PERTE/REALISATØ PLAC NON VIE	1 138	56 287	-55 148
DOT RESORP DIFF PRIX REMB NVIE	50 313	46 187	4 126
DOT AMORT IMM PLAC NON VIE	367 123	259 302	107 821
DOT POUR DEPRECIAT° DES PLAC NV	514 351	5 281	509 071
PERTES DE CHANGES REALISEES	2 330 387	2 267 691	62 696
INT/DEPOT RECUES DES REASSURANCES	486 702	453 402	33 300
Total	4 402 955	3 643 403	759 552

Tableau B1 NON-VIE : Résultat Technique par Catégories d'Assurances AU 31/12/2010

INTITULE	A.T	INCENDIE	AUTO	INDIVID	VOL	MALADIE	RSPEC.	R.CIVILE	MARIT.	TOTAL
Primes émises et acceptées nettes d'annulation	0	15 258 809	28 055 644	3 128 536	980 808	17 555 965	12 993 940	4 341 949	4 769 332	87 084 964
Annulations sur exercices en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annulations sur exercices antérieurs	0	890 970	154 568	14 700	3 197	63 408	40 850	5 807	45 528	5 83 327
Risques sur Primes	0	37 565	549 357	294	2 849	67 749	466	2 006	650	660 935
Primes acquies non émises à la clôture	0	26 623	0	23 863	0	3 498 723	0	47 629	0	3 596 138
Primes acquies non émises à l'ouverture	0	20 385	0	17 824	0	3 135 084	0	44 075	0	3 217 367
Primes à annuler à la clôture	0	274 061	209 283	30 603	42 703	800 618	174 707	803 022	79 885	1044 214
Primes à annuler à l'ouverture	0	238 987	207 696	17 627	35 203	809 643	82 247	67 938	87 027	843 308
Sous-total (1) : Primes nettes	0	14 998 438	27 350 129	3 105 886	967 263	17 797 442	12 860 165	4 303 307	4 730 996	86 113 626
Provisions pour primes non acquies à la clôture	0	6 585 991	80 960 128	652 284	18 085	0	7 890 573	2 352 824	5 8 267	28 378 152
Provisions pour primes non acquies à l'ouverture	0	5 839 201	8 915 659	553 680	894 862	466 093	5 861 553	2 147 637	3 88 727	24 277 341
Sous-total (2) : Primes acquies	0	14 281 647	25 305 660	3 067 211	954 041	18 263 535	11 531 144	4 098 119	4 691 457	82 012 818
Sinistres payés	0	3 784 566	17 086 158	536 517	115 809	15 803 023	1531862	3 80 933	563 794	39 662 663
Versement périodique des rentes	102 788	1787	2 237	0	0	40 233	0	92	0	147 807
Recours et sauvetages encaissés	0	70 594	1745 743	3 633	69	687	8 402	317	217 625	2 047 072
Frais de gestion des sinistres	0	869 847	290 245	8 332	9 341	171 312	207 727	42 969	49 040	958 689
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	22 148 897	56 399 832	447 636	430 300	86 018	8 713 677	4 039 354	3 296 888	98 639 412
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	22 040 640	52 150 293	454 928	343 544	509 234	5 128 300	3 397 948	2 776 796	86 801684
Provisions de recours à encaisser à la clôture	0	90 063	3 171 662	0	0	0	0	89 153	15 180	3 315 780
Provisions de recours à encaisser à l'ouverture	0	54 448	3 058 253	0	0	0	21334	25 863	200 500	3 360 399
Provisions pour égalisation et équilibrage à la clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions mathématiques des rentes à la clôture	993 617	7 843	21 475	0	0	353 907	0	0	0	1 376 842
Provisions mathématiques des rentes à l'ouverture	1033 054	8 091	22 063	0	0	274 859	0	0	0	1 338 067
Provisions pour risques d'insuffisance des engagements techniques à la clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques d'insuffisance des engagements techniques à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques en cours à la clôture	0	392 946	0	0	0	0	0	0	0	392 946
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	0	697 539	0	0	0	24 431	0	0	0	721 990
Autres provisions techniques à la clôture	0	53 113	0	0	17 211	205 000	690	0	48 734	324 748
Autres Provisions techniques à l'ouverture	0	24 939	0	0	80 89	0	1062	0	0	36 020
Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total (3) : Charges de prestations	63 351	3 678 532	19 698 640	543 901	219 118	15 950 201	5 318 373	1 000 973	1 149 105	47 622 194
Sous-total (4) : Solde de souscription	-63 351	10 573 115	5 607 021	2 463 311	734 922	2 313 334	6 212 771	3 097 147	3 452 352	34 390 621
Commission d'acquisition	0	1363 985	2 566 549	207 282	145 809	972 967	683 955	329 892	469 766	6 739 565
Autres charges d'acquisition	0	445 523	1021095	48 533	24 444	412 627	567 093	102 443	129 788	2 761 549
Frais d'administration	0	853 751	14 89 547	84 851	48 401	870 034	738 305	232 829	0	4 442 111
Autres charges techniques	0	299 580	442 561	27 812	14 802	229 338	271 774	64 872	74 897	1 424 236
Frais d'acquisition reportés à la clôture	0	7 8 543	1 95 768	71 863	12 883	0	784 503	236 697	56 344	3 096 84
Frais d'acquisition reportés à l'ouverture	0	666 078	1017 009	11962	11962	53 807	668 627	244 981	44 342	3 769 316
Autres produits techniques	0	64 277	154 375	5 907	2 923	37 333	44 268	12 828	80 787	332 695
Sous-total (5) : Charges d'acquisition et de gestion nettes	0	2 846 098	5 116 620	354 559	228 272	2 500 800	2 100 983	677 055	883 591	14 707 979
Produits nets des placements	0	774 844	1286 967	83 614	42 868	8 8 146	793 846	208 977	4 231 919	4 231 919
Intérêts sur dépôt Réassureurs	0	96 429	134 711	20 229	5 336	15 277	806 329	82 754	25 447	486 702
Autres produits techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total (6) : Solde financier	0	678 415	1 152 256	63 395	36 632	802 869	687 516	126 223	197 930	3 745 237
Primes cédées aux réassureurs	0	11 223 254	2 080 654	1399 571	567 715	2 512 283	11 225 623	2 656 844	3 896 559	34 762 473
Parts des réassureurs dans les provisions pour primes non acquies à la clôture	0	5 318 063	383 4 48	508 436	99 434	0	6 418 920	1 894 422	433 034	14 265 705
Parts des réassureurs dans les provisions pour primes non acquies à l'ouverture	0	5 057 079	348 927	55 404	801 884	466 093	5 532 295	1 259 082	327 125	13 147 889
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0	2 848 806	612 599	368 729	803 111	865 530	1 322 111	37 114	323 954	6 481 274
Parts des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations autres que les provisions pour participation aux bénéfices à la clôture	0	8 377 436	4 035 443	800 705	348 204	86 038	6 86 222	1 101 289	2 360 273	31 983 609
Parts des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations autres que les provisions pour participation aux bénéfices à l'ouverture	0	8 742 661	3 421 957	807 667	250 075	509 234	2 847 229	637 464	1 576 767	28 093 054
Parts des réassureurs dans la participation aux résultats incorporée dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts des réassureurs dans la participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	0	2 071 213	466 802	252 352	89 343	251 228	1752 480	434 132	723 912	6 140 693
Sous-total (7) : Solde de réassurance	0	-6 408 175	-353 981	-332 440	-178 881	-2 184 814	-3 847 466	-2 366 402	-1 459 278	-17 131 436
Sous-total (8) : Résultat technique	-63 351	1 997 258	1 288 676	1 839 707	364 400	-1 869 411	951 838	1 307 413	429 418	6 296 443

Tableau_ B3 NV : État des éléments d'actifs représentant les provisions techniques d'assurances non vie et montants de ces provisions								
AU 31/12/2010								
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Valeur d'usage	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Plus value latente	% du montant total des P.T
TITRES EMIS PAR L'ETAT	25 243 415	24 695 000	25 967 386	0	0	25 243 415	723 972	20,013%
Bons de trésor assimilables 10/2013 (6,1%)	2 247 636	2 300 000	2 394 385	0	0	2 247 636	146 750	1,782%
Bons de trésor assimilables 03/2016 (5,25%)	1 555 950	1 500 000	1 616 148	0	0	1 555 950	60 198	1,234%
Bons de trésor assimilables 03/2019 (5,5%)	17 315 736	16 780 000	17 400 055	0	0	17 315 736	84 319	13,728%
Bons de trésor assimilables 07/2017 (6,75%)	4 124 093	4 115 000	4 556 799	0	0	4 124 093	432 706	3,270%
EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 300 000	5 300 000	4 906 932	0	536 000	4 764 000	142 932	3,777%
Emprunt ATB 2007	300 000	300 000	274 932	0	36 000	264 000	10 932	0,209%
Emprunt ABV Tunisie 2009	2 500 000	2 500 000	2 562 325	0	0	2 500 000	62 325	1,982%
Emprunt ATL 2008/1	500 000	500 000	311 485	0	200 000	300 000	11 485	0,238%
Emprunt CIL 2008/1	500 000	500 000	306 625	0	200 000	300 000	6 625	0,238%
Emprunt TL 2010/1	1 000 000	1 000 000	1 029 910	0	0	1 000 000	29 910	0,793%
Emprunt TL 2009/1	500 000	500 000	421 655	0	100 000	400 000	21 655	0,317%
PLACEMENTS IMMOBILIERS	20 358 731	0	20 358 731	0	5 679 805	14 678 926	0	11,638%
Terrains et constructions d'exploitation	6 624 603	0	6 624 603	0	1 504 860	5 119 744	0	4,059%
- Terrains Palestine	570 531	0	570 531	0	0	570 531	0	0,452%
- Terrains Arabe Saoudite	536 400	0	536 400	0	0	536 400	0	0,425%
- Terrain ANG Arabe Saoudite	751 897	0	751 897	0	0	751 897	0	0,596%
- Imm. Palestine (Siege social)	1 103 458	0	1 103 458	0	586 189	517 269	0	0,410%
- Imm. Rue Lenine	118 227	0	118 227	0	67 641	50 586	0	0,040%
- Imm. Palestine (nouveau)	2 325 501	0	2 325 501	0	403 606	1 921 895	0	1,524%
- Local la Goulette	42 646	0	42 646	0	22 389	20 257	0	0,016%
- Local Bab Souika	69 792	0	69 792	0	34 605	35 187	0	0,028%
- Local Sfax (C.S.A)	454 422	0	454 422	0	147 687	306 735	0	0,243%
- Appart. Galaxie 2000 (3 ^{ème} étage)	286 316	0	286 316	0	114 406	171 911	0	0,136%
- Appart. Galaxie 2000 (6 ^{ème} étage)	335 113	0	335 113	0	119 247	215 866	0	0,171%
- Villa Tataouine	30 300	0	30 300	0	9 090	21 210	0	0,017%
Terrains et constructions hors exploitation	13 734 128	0	13 734 128	0	4 174 946	9 559 182	0	7,579%
- Terrain berges du Lac	454 951	0	454 951	0	0	454 951	0	0,361%
- Terrain Charguia	97 326	0	97 326	0	0	97 326	0	0,077%
- Imm. Charguia	4 146 423	0	4 146 423	0	1 652 727	2 493 695	0	1,977%
- Imm. Bouhaira	3 293 342	0	3 293 342	0	992 023	2 301 319	0	1,825%
- Imm. Lac	1 552 077	0	1 552 077	0	610 853	941 224	0	0,746%
- Imm. Amen Sfax	246 540	0	246 540	0	110 186	136 354	0	0,108%
- Imm. Sfax Amen I	275 466	0	275 466	0	98 616	176 850	0	0,140%
- Imm. Arabe Saoudite	2 587 711	0	2 587 711	0	107 821	2 479 889	0	1,966%
- Imm. Rue Lenine	118 227	0	118 227	0	67 641	50 586	0	0,040%
- Batis (Rue de Grèce)	902 200	0	902 200	0	511 131	391 069	0	0,310%
- Local Lac	59 866	0	59 866	0	23 946	35 920	0	0,028%
ACTIONS COTEES	11 039 561	0	19 558 237	102 243	0	10 937 318	8 620 920	8,671%
U.L.B	4 324 000	0	8 146 282	0	0	4 324 000	3 822 283	3,428%
TLS	214 275	0	327 760	0	0	214 275	113 485	0,170%
ATTUARI BANK	1 382 975	0	3 915 677	0	0	1 382 975	2 532 703	1,096%
BH	626 766	0	1 018 220	0	0	626 766	391 454	0,497%
A.T.B	686 397	0	1 376 192	0	0	686 397	689 795	0,544%
TUNINVEST SICAR	130 620	0	158 540	0	0	130 620	27 920	0,104%
TUNISIE SICAV	72 876	0	75 797	0	0	72 876	2 921	0,058%
ALKIMIA	257 566	0	158 694	98 872	0	158 694	0	0,126%
ADWYA	268 676	0	349 055	0	0	268 676	80 379	0,213%
TPR	106 798	0	110 304	0	0	106 798	3 506	0,085%
SOPAT	117 274	0	201 829	0	0	117 274	84 555	0,093%
TUNIS RE	633 642	0	1 028 357	0	0	633 642	394 715	0,502%
TUNISAIR	55 495	0	52 125	3 370	0	52 125	0	0,041%
CARTHAGE CEMENT	411 343	0	733 060	0	0	411 343	321 717	0,326%
SIMPAR	96 959	0	167 059	0	0	96 959	70 101	0,077%
ARTES	381 864	0	453 159	0	0	381 864	71 295	0,303%
ENNAKL	269 240	0	282 192	0	0	269 240	12 952	0,213%
MODERN LEASING	2 797	0	3 936	0	0	2 797	1 139	0,002%
FCPR TDF	1 000 000	0	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0,793%
ACTIONS ET TITRES NON COTEES	7 758 732	0	7 107 266	1 406 076	0	6 352 656	754 611	5,037%
Tunisie Sicar	100 000	0	372 670	0	0	100 000	272 670	0,079%
TITF-Sicar	250 000	0	275 550	0	0	250 000	25 550	0,198%
Sodino-Sicar	150 000	0	105 165	44 835	0	105 165	0	0,083%
Hôtel Palace (Nour)	400 000	0	433 240	0	0	400 000	33 240	0,317%
El Hammam	2 225 000	0	2 376 648	0	0	2 225 000	151 648	1,764%
Hôtel farhat Ressort	500 000	0	0	500 000	0	0	0	0,000%
SEPT	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0,000%
Diwan	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0,000%
TTE	921 140	0	1 076 377	0	0	921 140	155 237	0,730%
Afrique Assistance	88 000	0	200 654	0	0	88 000	112 654	0,070%
SMU	225 000	0	213 386	11 615	0	213 386	0	0,169%
STMS	3 750	0	7 361	0	0	3 750	3 611	0,003%
SDA	2 000	0	1 687	313	0	1 687	0	0,001%
WEST FOOD	450 000	0	369 709	80 291	0	369 709	0	0,293%
A.B.V. Tunisie	880 000	0	536 800	343 200	0	536 800	0	0,426%
Hydromeca Système	36 000	0	10 177	25 823	0	10 177	0	0,008%
Maghreb Immobilier	323 092	0	323 092	0	0	323 092	0	0,256%
Maghreb Immobilier SICAR	804 750	0	804 750	0	0	804 750	0	0,638%
AUTRES PLACEMENTS	48 726 023	48 726 023	48 726 023	0	0	48 726 023	0	38,631%
Dépôts auprès d'établissements bancaires et financiers	9 004 929	0	9 004 929	0	0	9 004 929	0	7,139%
Frais d'acquisition reportés non vie	3 096 104	0	3 096 104	0	0	3 096 104	0	2,455%
Quittances non-encassées nettes de taxes et de commissions	8 708 496	0	8 708 496	0	0	8 708 496	0	6,904%
Créances sur le fond de garantie de la réassurance légale	413 043	0	413 043	0	0	413 043	0	0,327%
Solde au 31/12/2010	139 649 033	78 721 023	147 847 148	1 508 319	6 215 805	131 924 909	10 242 434	104,593%
Montant des Provisions Techniques Non Vie au 31/12/2010	126 132 100							

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA SA
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA SA** » arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2010, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

3. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 10 Mai 2011

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Raouf MENJOUR

■ P/ CMG - Cabinet Makram GUIRAS
Makram GUIRAS

Société « ASSURANCES MAGHREBIA SA »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de la société « *ASSURANCES MAGHREBIA SA* »

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements conclus au cours de l'exercice 2010, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Par ailleurs, il n'existe pas de conventions et engagements, approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil et Fondateur

Les émoluments du Président du Conseil d'Administration et Fondateur décidés par le Conseil d'Administration du 19/09/2006 et approuvés par l'AGO du 10/05/2007 se détaillent comme suit :

- Rémunération annuelle brute de 105 000 DT
- Prime annuelle de 4% du résultat après impôt
- Voiture de fonction.

2. Rémunérations du Directeur Général :

Les émoluments du Directeur Général décidés par le Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 se détaillent comme suit :

- Salaire annuel brut de 120 000 DT
- Prime de rendement avec un minimum de 30% et un maximum de 50% du salaire brut annuel.
- Voiture de fonction entretenue
- téléphone portable.

3. Rémunérations des Directeurs Généraux Adjoints :

Les émoluments des directeurs généraux adjoints décidés par le Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 se détaillent comme suit :

* Directeur Général Adjoint d'Assurance dommages :

- Salaire annuel brut de 85 000 DT
- Prime de rendement avec un minimum de 20% et un maximum de 40% du salaire brut annuel.
- Voiture de fonction entretenue
- téléphone portable.

* Directeur Général Adjoint d'Assurance de personnes :

- Salaire annuel brut de 70 000 DT

- Prime de rendement avec un minimum de 20% et un maximum de 40% du salaire brut annuel.
- Voiture de fonction entretenue
- téléphone portable.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Mai 2010

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Raouf MEANJOUR

■ P/ CMG - Cabinet Makram GUIRAS
Makram GUIRAS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE
D'ASSURANCE MAGHREBIA VIE**

Siège social : 24, Rue de Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Tunis.

La Société d'ASSURANCE MAGHREBIA VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr MENJOUR Raouf et Mr GUIRAS Makram.

BILAN AU 31/12/2010 (chiffres arrondis en dinars)					
ACTIFS	NOTES	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2010	Montant net
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>					
Logiciels et autres actifs incorporels	3.1	191 003	107 319	83 684	122 845
		191 003	107 319	83 684	122 845
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>					
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport	3.2	280 416	72 372	208 044	66 102
		280 416	72 372	208 044	66 102
<u>PLACEMENTS</u>					
Terrains et Constructions hors exploitation	3.3.1	1 770 133	614 157	1 155 976	1 200 229
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées	3.3.2	4 676 712	116 527	4 560 186	5 367 436
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.3	9 575 168	208 211	9 366 957	3 761 407
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	69 406 744		69 406 744	60 216 583
Avances sur Police vie		773 424		773 424	579 877
Dépôts et cautionnements					
Créances pour especes déposées auprès des entreprises cédantes					509 234
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités des comptes		8 376 495		8 376 495	5 276 323
		94 578 676	938 895	93 639 781	76 911 088
<u>PART DES REASSURANCEURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>					
Provisions mathématiques (vie)		66 432		66 432	234 601
Provision pour Sinistres à Payer (vie)		336 857		336 857	372 727
		403 289		403 289	607 327
<u>CREANCES</u>					
Créances nées d'opérations d'assurance directe:	3.5				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes à recevoir	3.5.1	1 448 973		1 448 973	1 344 763
Primes à annuler vie	3.5.2		29 748	-29 748	-42 110
Autres Créances diverses	3.5.3	146 063	65 434	80 629	85 539
Créances nées d'opérations de réassurance					
Comptes courants des cédantes		1 904 759		1 904 759	1 080 346
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.4	726 840		726 840	
Débiteurs divers	3.5.5	384 385		384 385	
		4 611 020	95 182	4 515 839	2 468 538
<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u>					
Valeurs à l'encaissement	3.6.1	889 128		889 128	1 712 761
Avoirs en Banques, CCP et caisses	3.6.2	2 426 544		2 426 544	
Frais d'acquisition reportés					
Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	3 550 367		3 550 367	3 066 460
Autres comptes de régularisation	3.6.4	39 277		39 277	48 555
		6 905 316		6 905 316	4 827 776
TOTAL DES ACTIFS		106 969 720	1 213 767	105 755 953	85 003 676

BILAN AU 31/12/2010

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES	4.1		
Capital social		5 000 000	5 000 000
Réserve Légale		42 091	
Réserves Facultatives			
Autres Réserves		800 000	800 000
Autres capitaux propres		731 961	731 961
Résultats reportés		799 737	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 373 789	6 531 961
Résultat de l'exercice		943 604	841 828
Total capitaux propres avant affectation		8 317 393	7 373 789
PASSIFS	4.2		
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>			
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>	4.2.1		
Provisions mathématiques (vie)	4.2.1.1	76 670 813	64 196 744
Provision pour frais de gestion (vie)	4.2.1.2	977 892	785 343
Provisions pour sinistres (vie)	4.2.1.3	5 768 605	4 579 345
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	4.2.1.4	1 292 670	620 269
Provisions pour égalisation (vie)	4.2.1.5	930 000	120 000
Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.1.6	8 376 495	5 276 323
		94 016 474	75 578 023
<u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u>	4.2.2	272 607	572 375
<u>AUTRES DETTES</u>	4.2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	108 761	103 989
Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	487 648	284 848
Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.3	180 976	90 846
Créditeurs divers	4.2.3.4	2 057 105	817 399
		2 834 489	1 297 082
<u>AUTRES PASSIFS</u>	4.2.4		
Comptes de régularisation Passif	4.2.4.1	314 989	182 407
		314 989	182 407
TOTAL DES PASSIFS		97 438 560	77 629 888
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		105 755 953	85 003 676

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE**Exercice clos le 31/12/2010**

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTE	Opérations brutes 2010	Cessions et/ou rétrocessions 2010	Opérations nettes 2010	Opérations nettes 2009
Primes	5.1	26 658 500	-641 911	26 016 588	20 851 271
Primes émises		26 658 500	-641 911	26 016 588	20 851 271
Produits de placements	5.2	5 258 024		5 258 024	6 070 988
Revenus des placements		4 512 113		4 512 113	4 024 483
Autres produits de placements		29 079		29 079	25 809
Reprises de corrections de valeur sur placements		504 091		504 091	819 822
Profits provenant de la réalisation des placements		212 742		212 742	1 200 875
Autres Produits techniques		188	56 928	57 115	46 013
Charges de sinistres	5.3	-6 220 835	436 850	-5 783 985	-5 546 480
Montants payés	5.3.1	-5 031 575	472 720	-4 558 855	-4 793 502
Variation de la provision pour sinistres		-1 189 260	-35 870	-1 225 130	-752 978
Variation des autres provisions techniques		-17 249 191	-168 169	-17 417 360	-14 766 894
Provisions mathématiques vie		-12 474 068	-168 169	-12 642 237	-12 091 068
Provisions pour frais de gestion		-192 550		-192 550	-146 303
Provisions pour égalisation		-810 000		-810 000	-20 000
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		-672 401		-672 401	-331 317
Provisions pour contrats en unités de comptes		-3 100 172		-3 100 172	-2 178 207
Participations aux bénéfices et ristournes					
Frais d'exploitation	5.4	-5 886 166	31 621	-5 854 545	-4 963 698
Frais d'acquisition	5.4.1	-4 094 246		-4 094 246	-2 977 368
Frais d'administration	5.4.2	-1 791 920		-1 791 920	-2 096 219
Commissions reçues des réassureurs			31 621	31 621	109 889
Autres charges techniques	5.5	-290 638		-290 638	-207 976
Charges de placements	5.6	-998 405		-998 405	-619 424
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-617 494		-617 494	-435 120
Pertes provenant de la réalisation des placements		-380 910		-380 910	-184 303
RESULTAT TECHNIQUE VIE		1 271 476	-284 682	986 795	863 801

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2010

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
Resultat technique vie		986 795	863 801
Autres produits non techniques	6.1	10 721	
<i>Autres produits de placements</i>		10 721	
Resultat provenant des activites ordinaires		997 516	863 801
Impôt sur le resultat		-53 911	-21 973
Resultat provenant des activites ordinaires après impots		943 604	841 828
Resultat net de l'exercice		943 604	841 828
<i>Effets des modifications comptables (nets d'impôt)</i>			
Resultat net de l'exercice après modifications comptables		943 604	841 828

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2010

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
<u>Engagements reçus</u>		
cautions reçues	0	
cautions agents généraux	0	
TOTAL	0	0
<u>Engagements données</u>		
cautions données	0	
titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	
TOTAL	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2010

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE est une société anonyme au capital actuel de 5.000.000 DT, divisé en 500.000 actions nominatives de 10 DT chacune, constituée suivant acte de scission partielle de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA et approuvé par l'assemblée générale constitutive tenue le 23 octobre 2009 avec date d'effet le premier janvier 2009.

La société a pour objet de pratiquer en Tunisie et à l'étranger les opérations d'assurances vie conformément à l'article premier du code des assurances et l'article 2 des statuts.

La société exploite les catégories d'assurances suivantes, telles que fixées par l'arrêté du ministre des finances du 02 janvier 1993 et conformément à l'article 49 du code des assurances :

- Assurance sur la vie
- La capitalisation

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbations des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de la société "*ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*", sont élaborés selon la convention comptable de base du coût historique et sont libellés en Dinar

Tunisien. Les éléments libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération et actualisés à la clôture de l'exercice.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Immobilisations

Les immobilisations acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de Bureau	10%

3.2- Placements immobiliers et placements financiers

Les placements acquis par la société "*ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA*" sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme N°31 du système comptable tunisien.

Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

Placements Financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise). Les plus values par rapport au coût d'acquisition ne sont pas constatées alors que les moins values font l'objet de provision.

3.3 - Les provisions techniques:

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance, ainsi qu'à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par l'arrêté du 28 mars 2005.

- **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques en assurances vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de *MAGHREBIA VIE* y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Ces provisions sont calculées d'après la table de mortalité, les taux d'intérêt et les chargements retenus pour l'établissement du tarif. Elles sont calculées dossier par dossier suivant des formules actuarielles certifiées par l'actuaire et déposées au Comité Général des Assurances.

- **Provisions pour frais de gestion :**

Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* calcule cette provision pour les contrats temporaires décès vu qu'ils ne sont pas couverts par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

- **Provision pour sinistres à payer vie**

Les provisions pour sinistres à payer vie représentent la dette de la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à l'échéance déclarés mais non encore décaissés par la société ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (sinistres tardifs).

A la clôture, La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* inscrit dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant est majoré des frais de règlement des sinistres.

- **Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfiques et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial.

Le montant de la participation aux bénéfiques est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou résulte d'une décision de gestion prise par l'entreprise.

- **Provision pour égalisation :**

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

La méthode adoptée par ASSURANCES MAGHREBIA VIE pour la constatation de cette provision consiste à mettre en réserve l'évaluation des déclarations des 27 sinistres pour la branche groupe risque décès survenues suite aux évènements d'émeutes.

Ainsi l'estimation globale de cette provision, par la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, suite aux évènements du mois de janvier 2011, est de 930 000 D.

4- EVENEMENTS POSTERIEURS

L'évaluation du portefeuille placements détenu par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE » a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

5- NOTES D'INFORMATION RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS :

<i>NOTES AUX ETATS FINANCIERS VIE : ANNEE 2010</i>			
3.1- Actifs incorporels			
Désignation	Valeur 2010	Valeur 2009	VAR
Conception & développement	16 411	2 970	13 441
Logiciels	174 592	165 970	8 622
Total valeur brute	191 003	168 940	22 063
Amortissements	107 319	46 095	61 224
Total valeur nette	83 684	122 845	105 350
3.2-Actifs corporels			
Désignation	Valeur 2010	Valeur brute 2009	VAR
Aménagements Agencements et Installations	27 868		27 868
Matériels de transport	64 680		64 680
Matériels informatique	96 304	74 268	22 036
Equipements de bureaux	80 723	34 890	45 833
Autres Immobilisations	10 841	2 713	8 128
Total valeur brute	280 416	111 872	168 544
Amortissements	72 372	45 769	26 602
Total valeur nette	208 044	66 102	363 691
3.3-Placements			
3.3.1-Terrains et constructions hors exploitation			
Désignation	Valeur 2010	Valeur brute 2009	VAR
Immeuble KH pacha	1 770 133	1 770 133	0
Total valeur brute	1 770 133	1 770 133	0
Amortissements	614 157	569 904	44 253
Total valeur nette	1 155 976	1 200 229	44 253
3.3.2-Placements dans les entreprises liées			
Désignation	Valeur 2010	Valeur brute 2009	VAR
Maghrébia financière SICAR	4 676 712	5 502 026	-825 314
<i>Provision pour dépréciation des titres</i>	<i>-116 527</i>	<i>-134 590</i>	<i>18 064</i>
Total	4 560 186	5 367 436	-807 250
3.3.3-Actions et autres titres à revenu variable			
Désignation	Valeur 2010	Valeur brute 2009	VAR
<i>Actions non cotées</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>500 000</i>
ABV	200 000	0	200 000
SOCIETE EL HAMMAM	300 000	0	300 000
<i>Provision pour dépréciation des titres non cotées</i>	<i>-78 000</i>	<i>0</i>	<i>-78 000</i>
Actions cotées	9 075 168	3 790 976	5 284 192
SFBT	893 576	893 202	374
MONOPRIX	293 965	293 965	0
PGH	91 388	94 859	-3 471
BNA	421 561	356 386	65 175
BT	512 187	467 114	45 072
AMEN BANK	162 035	172 948	-10 913
ATL	187 549	167 316	20 233
CIL	7 050	7 050	0
GIF	120 521	129 071	-8 550
ASSAD	73 238	63 184	10 055
SCB	137 481	145 881	-8 400
ADWYA	378 116	0	378 116
ARTES	116 662	0	116 662
TPR	219 008	0	219 008
TUNISAIR	115 535	0	115 535
TUNIS-RE	56 529	0	56 529
CARTHAGE CEMENT	597 327	0	597 327
ENNAKL	255 420	0	255 420
BH	354 358	0	354 358
MODERN LEASING	3 494	0	3 494
ATB	68 250	0	68 250
FCPR TDF	500 000	0	500 000
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	1 566 056	0	1 566 056
FCP MAGHREBIA MODERE	732 260	0	732 260
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	211 602	0	211 602
FCP BNA SECURITE	1 000 000	1 000 000	0
<i>Provision pour dépréciation des titres</i>	<i>-130 211</i>	<i>-29 569</i>	<i>-100 642</i>
Total	9 366 957	3 761 407	5 605 550,358

3.3.4-Obligations et autres titres à revenu fixe			
Libellé	Valeur 2010	Valeur brute 2009	VAR
Bons de trésor assimilables	60 566 744	56 416 583	4 150 161
E.O ATL 2009/1	400 000	500 000	-100 000
E.O ATL 2010/1	650 000	0	650 000
E.O HL 2009/2	1 280 000	1 600 000	-320 000
E.O H.L 2010/1	750 000	0	750 000
E.O T.L. SUB. 2009	560 000	700 000	-140 000
E.O T.L. 2010/1	1 500 000	0	1 500 000
E.O B.T.K 2009	250 000	0	250 000
E.O A.I.L 2010	500 000	0	500 000
E.O. UIB 2009	950 000	1 000 000	-50 000
E.O. ATTIJARI LEAZ 2010	500 000	0	500 000
E.O. CIL 2010	650 000	0	650 000
E.O. ATL 2010 / 2	850 000	0	850 000
Total	69 406 744	60 216 583	9 190 161
3.5- Créances			
3.5.1 - Primes à recevoir / 3.5.2 - Primes à annuler vie			
Libellé	Valeur 2010	Valeur brute 2009	VAR
Quittance vie generale	1 448 973	1 344 763	104 211
Primes à annuler vie	-29 748	-42 110	12 362
Total	1 419 226	1 302 653	116 573
3.5.3-Autres Créances diverses			
Libellé	Valeur 2010	Valeur brute 2009	VAR
Commissions T.D		3 657	-3 657
Cheques impayés vie	66 546	15 133	51 413
Val. Contentieux vie chqs	77 582	66 749	10 833
Commissions dues	1 935		1 935
Provisions pour créances douteuses	-65 434		-65 434
Total	80 629	85 539	-4 910
3.5.4-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Etat Impôt / les bénéficiaires	719 586	0	719 586
Etat Taxe / C.A.	7 255		7 255
Total	726 840	0	726 840
3.5.5-Débiteurs divers			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Prêts au personnel	820	0	820
Avance sur 13ème & 14ème	11 450	0	11 450
Avance sur 15ème	1 510	0	1 510
Avance sur commissions agents stagiaires	2 300	0	2 300
Prise en charge personnel	2 298	0	2 298
Union Financière	366 007	0	366 007
Total	384 385	0	384 385
3.6.1-Valeurs à l'encaissement			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Valeurs à recevoir	611 491	1 087 291	-475 800
chèques à l'encaissement	277 637	625 471	-347 833
Total	889 128	1 712 761	-823 633
3.6.2-Avoir en banque, CCP et caisse			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Banques	2 425 442	0	2 425 442
Caisse	1 102	0	1 102
Total	2 426 544	1 712 761	2 426 544

3.6.3-Intérêts et loyers acquis non échus			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Intérêts courus	3 512 269	3 023 198	489 070
loyers courus	22 097	33 284	-11 187
Intérêts courus à la clôture / prêt	16 001	9 978	6 024
Total	3 550 367	3 066 460	499 909
3.6.4-Autres comptes de régularisation			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Différence sur les prix de remboursement	17 851	48 555	-30 704
Charges constatées d'avance	21 426		21 426
Total	39 277	48 555	-9 278
4.1-Capitaux propres			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Capital social	5 000 000	5 000 000	0
Réserve Légale	42 091	0	42 091
Prime de scission	731 961	731 961	0
Autres Réserves	800 000	800 000	0
Résultats reportés	799 737	0	799 737
résultat de l'exercice	943 604	841 828	101 776
Total	8 317 393	7 373 789	943 604
4.2.1.1- Provisions mathématiques (vie)			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Provisions mathématiques (vie)	76 670 813	64 196 744	12 474 068
Total	76 670 813	64 196 744	12 474 068
4.2.1.2- Provision pour frais de gestion (vie)			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Provision pour frais de gestion (vie)	977 892	785 343	192 550
Total	977 892	785 343	192 550
4.2.1.3-Provisions pour sinistres vie			
Libellé	2 010	2 009	VAR
NGM	436 129	364 233	71 896
EAGLE	542 903	648 462	-105 559
MIII	43 468	33 169	10 300
S.A.P. T.D Unique	4 484 959	2 955 146	1 529 813
S.A.P PROTECOMPTE - MOZAIC	37 800	23 800	14 000
SAP GAV	20 213	14 700	5 513
S.A.P. GROUPE DECES	186 038	509 234	-323 196
RETRAITE DOREE	15 511	30 601	-15 090
	1 583		
Total	5 768 605	4 579 345	1 187 677
4.2.1.4- Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Provision pour frais de gestion (vie)	1 292 670	620 269	672 401
Total	1 292 670	620 269	672 401
4.2.1.5- Provisions pour égalisation (vie)			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Provision pour frais de gestion (vie)	930 000	120 000	810 000
Total	930 000	120 000	810 000

4.2.1.6- Provisions pour contrats en unités de comptes			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Provision pour frais de gestion (vie)	8 376 495	5 276 323	3 100 172
Total	8 376 495	5 276 323	3 100 172
4.2.2-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Dettes / dépôts Esp. Reçus Reassurances	272 607	572 375	-299 768
Total	272 607	572 375	-299 768
4.2.3-Autres dettes			
4.2.3.1-Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Commissions TD	3 565	3 208	357
Commissions Eagle	1 875	1 477	399
Commissions I.Sina	0	4 661	-4 661
Commissions MIII	109	645	-536
Commissions N.G.M.	76 549	21 706	54 843
Commissions Sacre Prevoyance	1 286	45	1 241
Commissions Garantie accident de la vie	1 352	22 794	-21 442
Commissions Retraite dorée	0	1 730	-1 730
Commissions Prospérité	1 587	1 406	181
Commissions Chanel	0	18 037	-18 037
Commissions Bancassurances	22 437	28 281	-5 844
Total	108 761	103 989	4 772
4.2.3.2.-Dettes nées d'opérations de réassurance			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Comptes courants cess/retrocession	487 648	284 848	202 800
Total	487 648	284 848	202 800
4.2.3.3-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Retenue a la source	93 841	65 220	28 621
Etat Impôts à payer		21 973	-21 973
Taxes d'assurance		3 653	-3 653
CNSS	80 618		80 618
TVA à payer	6 517		6 517
Total	180 976	90 846	90 130
4.2.3.4-Créditeurs divers			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Personnel charges à payer	76 966		76 966
Créditeurs divers charges à payer		98 485	-98 485
Créditeurs divers	751 355	1 314	750 041
Assurances Maghreb	1 228 407	717 455	510 952
Autres	377	146	231
Total	2 057 105	817 399	1 239 706
4.2.4-Autres passifs			
4.2.4.1-Autres comptes de régularisation passif			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Amortissement surcote	310 670	178 750	131 920
produits constatés d'avance	4 320	3 657	662
Total	314 989	182 407	132 582

5.1-Primes émises			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Primes vie affaires directes	24 488 381	19 794 947	4 693 434
Ann. Prime nette vie	-241 230	-177 162	-64 068
Ristourne vie	-113 297	-77 624	-35 672
Variation des primes a annuler	12 362	81 646	-69 284
Primes vie acceptations	2 512 283	2 167 389	344 894
Cession affaires directes vie	-641 911	-937 924	296 013
Total	26 016 588	20 851 271	5 165 317
5.2-Produits des placements			
Désignation	2 010	Valeur brute 09	VAR
Revenus des immeubles	102 488	121 380	-18 892
Revenus des valeurs mobilières	168 338	138 879	29 459
Revenus des prêts sur contrats vie	13 525	20 126	-6 601
Revenus des Obligation vie	341 133	82 665	258 469
Gain / réalisation de placement		1 200 875	-1 200 875
Revenus des BTA	3 886 628	3 661 434	225 194
Différence sur le prix de remboursement	22 497	25 809	-3 312
Reprise de corrections de valeurs sur placements	18 064	2 500	15 564
Ajustement/ Actifs Ct en Unité de compte	486 027	817 322	-331 295
profits de changes réalisés	219 324		219 324
Total	5 258 024	6 070 988	-812 964
5.3-Charges de sinistres			
5.3.1-Montants payés			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Sinistres et capitaux échus	2 292 072	2 415 619	-123 548
Rachats & Rachat partiel	1 845 338	2 219 519	-374 181
Sinistres à la charge des réassureurs	-472 720	-258 161	-214 558
Sinistres acceptés	865 530	361 070	504 459
Frais de gestion de sinistres	28 635	55 454	-26 819
Total	4 558 855	4 793 502	-234 647
5.4-Frais d'exploitation			
5.4.1-Frais d'acquisition			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Commissions/ acquisition vie	3 345 256	2 611 791	733 465
Frais d'acq° vie autres charges externes	497 763	148 838	348 924
Commissions / acceptation vie	251 228	216 739	34 489
Total	4 094 246	2 977 368	1 116 879
5.4.2-Frais d'administration			
Libellé	2 010	2 009	VAR
frais d'administrations	1 791 920	2 096 219	-304 299
Total	1 791 920	2 096 219	-304 299
5.5-Autres charges techniques vie			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Autres charges techniques vie	290 638	207 976	82 663
Total	290 638	207 976	82 663
5.6-Charges de placements			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Frais externes sur immeubles	27 559	11 393	16 166
Frais sur valeurs mobilières	563 569	417 532	146 037
Dotation aux amortissements des immeubles	44 253	44 253	0
Différence sur le prix de remboursement	134 520	110 481	24 039
Frais interne de gestion de valeur	5 814		5 814
Dotation aux provision /depreciat° placements vie	178 642	29 569	149 073
Intérêts/dépôt reassurance vie	20 552	6 195	14 358
Perte/ réalisation des placements vie	23 495	0	23 495
Total	998 405	619 424	378 981
6.1-Autres produits non techniques			
Libellé	2 010	2 009	VAR
Revenus des prêts	72		72
Revenus des dépôts	10 649		10 649
Total	10 721	0	10 721

Tableau B1 VIE : Résultat Technique par Catégories d'Assurances
AU 31/12/2010

INTITULE	PREVOYANCE	CONTRATS MIXTES	CAPITALISATION	UNITE DE COMPTES	TOTAL
Primes émises et acceptées	14 015 916	9 905 969	276 822	2 921 329	27 120 037
Annulation sur exercices en cours	36 366	83 006	0	0	119 372
Annulation sur exercices antérieurs	141 427	213 100	0	0	354 527
Primes acquises et non émises à la clôture	481 450	0	0	0	481 450
Primes acquises et non émises à l'ouverture	481 450	0	0	0	481 450
Primes à annuler à la clôture	11 564	18 184	0	0	29 748
Primes à annuler à l'ouverture	28 692	13 418	0	0	42 110
Sous-total (1) : Primes nettes	13 855 251	9 605 098	276 822	2 921 329	26 658 500
Sinistres payés	2 081 102	776 801	156 126	107 054	3 121 082
Versement périodique des rentes	0	36 519	0	0	36 519
Rachats (y compris prêt/v. de rachat)	0	1 554 919	145 411	145 008	1 845 338
Frais de gestion des sinistres	14 967	11 145	237	2 287	28 635
Provisions pour sinistre à payer à la clôture	4 729 010	1 038 012	1 583	0	5 768 605
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	3 502 880	1 076 465	0	0	4 579 345
Sous-total (2) : Charges des prestations	3 322 188	2 340 931	303 357	254 348	6 220 835
Provisions mathématiques à la clôture	28 820 931	46 619 697	1 225 510	4 674	76 670 813
Provisions mathématiques à l'ouverture	22 914 045	40 031 321	1 248 931	2 447	64 196 744
Provisions pour frais de gestions à la clôture	977 892	0	0	0	977 892
Provisions pour frais de gestions à l'ouverture	785 343	0	0	0	785 343
Provisions pour participation aux bénéfices à la clôture	0	1 262 032	30 638	0	1 292 670
Provisions pour participation aux bénéfices à l'ouverture	0	589 046	31 223	0	620 269
Autres provisions techniques à la clôture	930 000	0	0	8 376 495	9 306 495
Autres provisions techniques à l'ouverture	120 000	0	0	5 276 323	5 396 323
Sous-total (3) : Charges des provisions	6 909 436	7 261 362	-24 007	3 102 399	17 249 191
Sous-total (4) : Solde de souscription	3 623 617	2 804	-2 528	-435 418	3 188 474
Commission d'acquisition	2 497 840	1 079 974	0	18 670	3 596 484
Autres charges d'acquisition	243 914	208 496	4 857	40 496	497 763
Frais d'administration	1 075 152	590 279	21 081	105 407	1 791 920
Autres charges techniques	139 507	123 231	2 616	25 286	290 638
Sous-total (5) : Charges d'acquisition et de gestion nettes	3 956 412	2 001 980	28 554	189 858	6 176 805
Produits nets des placements	2 056 607	2 654 593	60 797	486 027	5 258 024
charges de placements	560 993	433 722	3 689	0	998 405
Autres produits techniques	188	0	0	0	188
Sous-total (6) : Solde financier	1 495 802	2 220 871	57 108	486 027	4 259 807
Primes cédées aux réassureurs	494 599	147 313	0	0	641 911
Part des réassureurs dans les prestations payées	472 720	0	0	0	472 720
Parts des réassureurs dans les autres provisions techniques autres que les provisions pour participations aux bénéfices à la clôture	338 903	64 385	0	0	403 289
Parts des réassureurs dans les autres provisions techniques autres que les provisions pour participations aux bénéfices à l'ouverture	534 467	72 861	0	0	607 327
Part des réassureurs dans la participation aux résultats incorporée dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	0	56 928	0	0	56 928
Commissions reçues des réassureurs	20 524	11 097	0	0	31 621
Autres produits techniques	0	0	0	0	0
Autres charges techniques	0	0	0	0	0
Sous-total (7) : Solde de réassurance	-196 919	-87 763	0	0	-284 682
Sous-total (8) : Résultat technique	966 088	133 931	26 026	-139 250	986 795

Tableau_ B3 VIE : État des éléments d'actifs représentant les provisions techniques d'assurances vie et montants de ces provisions								
AU 31/12/2010								
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Valeur d'usage	Provisions pour dépréciation	Amortissements	Valeur nette au bilan	Plus value latente	% du montant total des P.T
TITRES EMIS PAR L'ETAT	60 566 744	60 862 000	65 315 295	0	0	60 566 744	4 751 244	64,421%
Bons de trésor assimilables 10/2013 (6,1%)	4 414 100	4 500 000	4 684 667	0	0	4 414 100	270 567	4,695%
Bons de trésor assimilables 02/2015 (7%)	14 390 787	14 050 000	15 837 567	0	0	14 390 787	1 446 780	15,307%
Bons de trésor assimilables 04/2014 (7,50%)	6 063 576	5 846 000	6 562 895	0	0	6 063 576	499 319	6,449%
Bons de trésor assimilables 07/2014 (8,25%)	5 978 251	5 861 000	6 690 654	0	0	5 978 251	712 403	6,359%
Bons de trésor assimilables 05/2022 (6,9%)	6 577 190	6 600 000	7 437 487	0	0	6 577 190	860 297	6,996%
Bons de trésor assimilables zéro coupon 2016	1 787 300	3 400 000	2 448 000	0	0	1 787 300	660 700	1,901%
Bons de trésor assimilables 03/2019 (5,5%)	17 133 140	16 520 000	17 130 447	0	0	17 133 140	0	18,224%
Bons de trésor assimilables 07/2017 (6,75%)	4 222 400	4 085 000	4 523 578	0	0	4 222 400	301 178	4,491%
PLACEMENTS IMMOBILIERS	1 770 133	0	1 770 133	0	614 157	1 155 976	0	1,230%
Terrains et constructions hors exploitation	1 770 133	0	1 770 133	0	614 157	1 155 976	0	1,230%
Immeuble Khaireddine Pacha	1 770 133	0	1 770 133	0	614 157	1 155 976	0	1,230%
ACTIONS COTEES	9 075 168	0	12 711 930	130 211	0	8 944 957	2 774 124	9,514%
SFBT	893 576	0	1 149 162	0	0	893 576	255 586	0,950%
MONOPRIX	293 965	0	1 106 950	0	0	293 965	812 985	0,313%
PGH	91 388	0	142 903	0	0	91 388	51 515	0,097%
BNA	421 561	0	690 008	0	0	421 561	268 447	0,448%
BT	512 187	0	654 863	0	0	512 187	142 676	0,545%
AMEN BANK	162 035	0	265 702	0	0	162 035	103 667	0,172%
ATL	187 549	0	282 606	0	0	187 549	95 058	0,199%
CIL	7 050	0	11 784	0	0	7 050	4 734	0,007%
GIF	120 521	0	343 967	0	0	120 521	223 446	0,128%
ASSAD	73 238	0	76 078	0	0	73 238	2 840	0,078%
SCB	137 481	0	86 385	51 096	0	86 385	0	0,092%
ADWYA	378 116	0	330 129	47 988	0	330 129	0	0,351%
ARTES	116 662	0	124 763	0	0	116 662	8 101	0,124%
TPR	219 008	0	221 772	0	0	219 008	2 764	0,233%
TUNISAIR	115 535	0	104 814	10 721	0	104 814	0	0,111%
TUNIS-RE	56 529	0	121 966	0	0	56 529	65 437	0,060%
CARTHAGE CEMENT	597 327	0	1 068 600	0	0	597 327	471 273	0,635%
ENNAKL	255 420	0	270 434	0	0	255 420	15 014	0,272%
BH	354 358	0	374 456	0	0	354 358	20 098	0,377%
MODERN LEASING	3 494	0	4 917	0	0	3 494	1 423	0,004%
ATB	68 250	0	1 061 100	0	0	68 250	0	0,073%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	1 566 056	0	1 549 226	16 831	0	1 549 226	0	1,648%
FCP MAGHREBIA MODERE	732 260	0	732 090	170	0	732 090	0	0,779%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	211 602	0	208 196	3 406	0	208 196	0	0,221%
FCP BNA SECURITE	1 000 000	0	1 229 060	0	0	1 000 000	229 060	1,064%
FCPR	500 000	0	500 000	0	0	500 000	0	0,532%
ACTIONS ET TITRES NON COTES	5 176 712	0	5 013 650	194 527	0	4 982 186	10 380	5,299%
MAGHREBIA SICAR	4 676 712	0	4 560 186	116 527	0	4 560 186	0	4,850%
ABV TUNISIE	200 000	0	143 084	78 000	0	122 000	0	0,130%
EL HAMMEM	300 000	0	310 380	0	0	300 000	10 380	0,319%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	9 450 000	8 840 000	9 031 465	0	610 000	8 840 000	191 465	9,403%
E.O ATL 2009/1	500 000	400 000	414 465	0	100 000	400 000	14 465	0,425%
E.O ATL 2010/1	650 000	650 000	663 462	0	0	650 000	13 462	0,691%
E.O H.L 2009/2	1 600 000	1 280 000	1 298 704	0	320 000	1 280 000	18 704	1,361%
E.O H.L 2010/1	750 000	750 000	771 143	0	0	750 000	21 143	0,798%
E.O T.L. SUB. 2009	700 000	560 000	568 407	0	140 000	560 000	8 407	0,596%
E.O T.L. 2010/1	1 500 000	1 500 000	1 544 865	0	0	1 500 000	44 865	1,595%
E.O B.T.K 2009	250 000	250 000	262 340	0	0	250 000	12 340	0,266%
E.O A.L.L 2010	500 000	500 000	519 200	0	0	500 000	19 200	0,532%
E.O. UIB 2009	1 000 000	950 000	975 430	0	50 000	950 000	25 430	1,010%
E.O. ATTIJARI LEAZ 2010	500 000	500 000	507 770	0	0	500 000	7 770	0,532%
E.O. CIL 2010	650 000	650 000	655 551	0	0	650 000	5 551	0,691%
E.O. ATL 2010 / 2	850 000	850 000	850 128	0	0	850 000	128	0,004%
AUTRES TITRES	8 376 495	0	8 376 495	0	0	8 376 495	0	8,910%
FCP UNITE DE COMPTES	8 376 495	0	8 376 495	0	0	8 376 495	0	8,910%
Dépôts auprès d'établissement bancaires et financiers	2 426 544	0	2 426 544	0	0	2 426 544	0	2,581%
Avance sur contrats vie	773 424	0	773 424	0	0	773 424	0	0,823%
Solde au 31/12/2010	97 615 220	69 702 000	105 418 935	324 738	1 224 157	96 066 325	7 727 213	102,180%

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels de la société « **ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA** » arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2010, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

3. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé que la tenue des comptes des valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 10 Mai 2011

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Raouf MENJOUR

■ P/ CMG - Cabinet Makram GUIRAS
Makram GUIRAS

**Société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2010**

Messieurs les actionnaires de la société « *ASSURANCES MAGHREBIA VIESA* »

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements conclus au cours de l'exercice 2010, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Par ailleurs, il n'existe pas de conventions et engagements, approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunérations du Directeur Général :

Les émoluments du Directeur Général décidés par le Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 se détaillent comme suit :

- Salaire annuel brut de 90 000 DT
- Prime de rendement avec un minimum de 30% et un maximum de 50% du salaire brut annuel.
- Voiture de fonction entretenue
- téléphone portable.

Tunis, le 10 Mai 2010

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Raouf MENJOUR

■ P/ CMG - Cabinet Makram GUIRAS
Makram GUIRAS

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS

**Les Ateliers Mécaniques du Sahel
-AMS-**

SIEGE SOCIAL – Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 2 juin 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. CHERIF BEN ZINA.

BILAN ARRETE AU 31/12/2010

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON COURANTS			
1			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		412 853	272 652
Moins : Amortissements		-208 108	-148 347
Immobilisations incorporelles nettes	1.1	204 745	124 305
Immobilisations corporelles		32 792 699	29 126 909
Moins : Amortissements		-26 346 885	-25 087 626
Immobilisations encours		3 615 676	2 540 861
Immobilisations corporelles nettes	1.2	10 061 490	6 580 144
Immobilisations financières		1 417 972	1 096 373
Moins : Provisions		-4 310	-7 310
Immobilisations financières nettes	1.3	1 413 662	1 089 063
Total des actifs immobilisés		11 679 897	7 793 512
<i>Autres actifs non courants</i>	1.4	689 450	1 497 825
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		12 369 347	9 291 337
ACTIFS COURANTS			
2			
Stocks		19 315 559	15 738 185
Moins : Provisions		-882 203	-860 100
Stocks nets	2.1	18 433 356	14 878 085
Clients et comptes rattachés		5 815 218	5 512 044
Moins : Provisions		-3 100 449	-3 001 915
Clients nets	2.2	2 714 768	2 510 129
Personnel et comptes rattachés	2.3	330 212	298 560
Etat et collectivités publiques	2.4	2 212 100	2 294 363
Comptes de régularisation	2.5	234 712	201 875
Débiteurs divers		1 969	1 625
Autres Actifs Courants		2 778 994	2 796 423
Placements courants		427 335	1 791 428
Moins : Provisions PC		10 000	10 000
Placements courants Nets		417 335	1 781 428
Banque, établissements financiers et assimilés		1 883 782	1 387 320
Caisse		49 556	9 636
Régie d'avance et accréditifs		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	2.6	1 933 338	1 396 957
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		26 277 791	23 363 021
TOTAL DES ACTIFS		38 647 138	32 654 358

Le CMF a invité la société à établir les notes relatives à l'état de flux de trésorerie comme l'exige le système comptable en vigueur.

BILAN ARRETE AU 31/12/2010*(Exprimé en Dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		12 308 400	12 308 400
Réserves et primes liées au Capital		5 617 184	5 617 184
Résultats reportés		-15 074 205	-13 475 778
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 851 379	4 449 806
Résultat de l'exercice		178 244	-1 598 428
Subvention d'investissement		63 727	96 099
Capitaux propres avant affectation	3	3 093 349	2 947 477
PASSIFS			
Passifs non courants	4		
Emprunts	4-1	9 038 335	7 091 047
Provisions pour risques et charges		93 830	135 852
Total des passifs non courants		9 132 165	7 226 899
Passifs courants	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5-1	5 261 163	6 165 218
Personnel & comptes rattachés		548 432	542 617
Etat et collectivités publiques		917 036	922 924
Créditeurs divers		749 309	948 446
Compte d'attente		4 533	4 533
Autres passifs courants	5-2	2 219 310	2 418 520
Emprunts et autres dettes financières		13 057 072	9 215 364
Découvert Bancaire		5 884 081	4 680 880
Concours bancaires et autres passifs financiers	5-3	18 941 152	13 896 244
Total des passifs courants		26 421 625	22 479 982
Total des passifs		35 553 789	29 706 881
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		38 647 138	32 654 358

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2010

Période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010

(Exprimé en Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
Revenus	6-1	23 792 628	20 104 685
Autres produits d'exploitation	6-2	462 868	257 092
Production immobilisée		608 354	925 721
Total des produits d'exploitation		24 863 850	21 287 498
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations des stocks de produits fabriqués		-2 735 382	-385 769
Achats de matières premières consommées	7-1	11 826 119	8 566 962
Achats d'approvisionnements consommés	7-2	1 918 486	1 552 846
Achats de Marchandises consommés	7-3	168 239	389 502
Charges de personnel	7-4	6 148 739	6 731 981
Dotations aux amortissements et aux provisions	7-5	2 277 084	1 663 077
Autres charges d'exploitation	7-6	2 678 796	2 380 291
Total des charges d'exploitation		22 282 082	20 898 890
Résultat d'exploitation		2 581 768	388 608
Charges financières nettes	7-7	-2 464 421	-2 021 442
Autres gains ordinaires	7-8	106 933	54 427
Autres pertes ordinaires	7-9	-19 181	-1 205
Résultat des activités ordinaires avant impôt		205 098	-1 579 611
Impôt sur les bénéfices		-26 854	-18 816
Résultat des activités ordinaires après impôt		178 244	-1 598 428
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		178 244	-1 598 428
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		178 244	-1 598 428

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2010**Période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010***(Exprimé en Dinars)*

<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	178 244	-1 598 428
Ajustement pour :		
Amortissements et Provisions	1 666 504	1 217 000
Résorptions pour charges à répartir	822 728	798 468
Variations des besoins en fonds de roulement	-2 468 076	3 645 798
Reprise sur provisions	-212 147	-352 389
Plus ou moins values de cession	-74 836	-31 381
Subventions d'investissement inscrites en résultat	-32 372	-129 443
Transfert de charges	-	-192 891
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	-119 956	3 356 734
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.	-4 276 904	-5 159 455
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp	105 000	30 701
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières	-321 599	-556 822
Encaissements / cessions d'immobilisations financières	-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activ.d'investissement</i>	-4 493 503	-5 685 576
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions versés	-	-
Encaissements de subventions d'investissement	-	-
Augmentation de capital	-	3 000 000
Encaissements provenant des crédits	4 220 000	1 442 568
Remboursements des crédits	-1 637 454	-1 501 116
<i>Flux de trésorerie provenant des activ.de financement</i>	2 582 546	2 941 452
VARIATION DE TRESORERIE	-2 030 913	612 610
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-1 502 495	-2 115 105
<i>Ajustement trésorerie</i>		
Trésorerie à la fin de l'exercice	-3 533 408	-1 502 495

1. NOTES D'ORDRE GENERAL**1-1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

Il est à noter que la société n'a pas intégré au niveau des notes aux états financiers le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination tels que préconisé par la Norme Comptable Générale.

1-2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année.

1-3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

1.3.1 - Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend :

- les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.
- Une Licence acquise au mois d'Août 2009 et amortissable sur 7 ans à partir de cette date.

1.3.2 -Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société les « AMS », sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

Les immobilisations corporelles produites par la société sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à la dite production.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Désignation	Taux d'amortissement		
	Biens non réévalués (nouveaux taux)	Biens non réévalués (anciens taux)	Biens réévalués
- Construction	5%	5%	5%
- Installations générales agencements & aménagements	10%	10%	12,50%
- Matériel industriel	15%	10%	12,50%
- Outillage industriel	15%	20%	-
- Matériel de transport	20%	20%	12,50%
- Equipements de bureaux	20%	10%	12,50%
- Matériel informatique	33,33%	15%	-
- Matériel divers	15%	10%	12,50%

1.3.3 – Clients et comptes rattachés

Conformément à la décision du Conseil d'Administration réunit en date du 27 Juin 2005, la société procède à l'étalement des provisions à constater au titre des chèques et effets impayés sur une période de trois années à compter de l'année de survenance de l'impayé, comme suit :

- Provision à concurrence de 40% du montant des impayés au titre de la 1ère année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 2ème année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 3ème année.

1.3.4 -Les stocks

Valorisation des stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, pièces de coopération et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du CMP fin de période.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) son valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour la valorisation des stocks des produits en cours et des produits finis, la société a appliqué la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée pour la valorisation des matières consommées. Par ailleurs, il a été procédé à l'estimation des taux de déchets au niveau des différents cycles de production. Ces taux de déchets ont été intégrés au niveau de la formule de valorisation des coûts de production.

Comptabilisation des stocks

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont valorisés de manière extracomptable à la date d'arrêté comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

Evaluation des stocks

La société procède à la fin de chaque exercice comptable à l'évaluation de ses stocks. La constatation des provisions pour dépréciation des stocks est faite :

- Au titre des stocks de produits finis déclassés ou à assainir ou bien lorsque le prix de vente moyen est inférieur au coût de production ;
- Au titre des autres stocks pour tenir compte des articles à rotation lente, des articles déclassés ou des articles à assainir. Les stocks à assainir sont provisionnés à hauteur de 50 % et les stocks déclassés sont provisionnés à hauteur de 100 %.

1.3.5 –Les titres de participation

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). A la date de la clôture, la comparaison entre le coût d'entrée des titres et leur valeur d'usage, pourrait faire apparaître des plus ou moins values.

Seules les moins-values affectant le résultat, sont comptabilisées sous forme de provisions pour dépréciation.

NOTES RELATIVES A L'ACTIF

1- LES ACTIFS NON COURANTS

1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Au 31 Décembre 2010, la valeur brute de cette rubrique s'élève à 412 853 Dinars.

Libellé	Valeur brute au 31/12/2010	Amortissements			V.C.N au 31/12/2010
		Cumulé au 31/12/2009	Dotation 2010	Cumulé au 31/12/2010	
-Logiciels informatiques	281 203	140 511	40 954	181 465	99 738
-Concession de marque, licence	131650	7 836	18 807	26 643	105 007
TOTAL	412 853	148 347	59 761	208 108	204 745

1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 10 061 490 Dinars au 31/12/2010, contre 6 580 144 Dinars au 31/12/2009.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2010 se résume en ce qui suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS**AU 31 DECEMBRE 2010**

DESIGNATION	Valeurs Brutes 31/12/2009	Acquisitions de l'exercice 2010	Reclas./cession Exercice 2010	Valeurs Brutes au 31/12/2010	Amortis. au 31/12/2009	Dotations de l'exercice 2010	Reprise sur Amort	Amortis. au 31/12/2010	V.C.N au 31/12/2010
- Terrain	52 493	-	-	52 493	-	-	-	-	52 493
- Bâtiments	3 279 881	-	100 547	3 179 334	3 069 729	37 772	70 383	3 037 119	142 215
- Matériel de transport	762 840	128 406	-	891 246	390 969	109 305	-	500 275	390 971
- Matériel Industriel	11 377 690	2 005 872	- 13 285	13 396 847	10 867 266	503 540	-	11 370 807	2 026 040
- Outillage Industriel	6 573 461	550 991	13 285	7 111 167	5 396 948	329 825	-	5 726 774	1 384 393
- Agenc., Aménag. Construc.	4 654 648	763 284	-	5 417 932	3 310 239	236 841	-	3 547 081	1 870 851
- Equipements de bureau	227 501	17 076	-	244 577	208 626	7 385	-	216 010	28 567
- Matériels divers	1 403 037	269 757	-	1 672 794	1 082 349	79 964	-	1 162 314	510 480
- Matériel informatique	795 358	30 951	-	826 309	761 499	25 008	-	786 506	39 803
- Immobilisations encours	2 540 861	1 580 725	505 910	3 615 676	-	-	-	-	3 615 676
Total	31 667 770	5 347 062	606 457	36 408 375	25 087 626	1 329 641	70 383	26 346 885	10 061 490

1-3- Les immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net de 1 413 662 Dinars au 31/12/2010, contre un solde net de 1 089 063 Dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Titres de participation (1)	1 387 993	1 066 926
Dépôts et cautionnements	29 979	29 447
Solde Brut	1 417 972	1 096 373
- Provisions/immobilisations financières	-4 310	- 7 310
Solde Net	1 413 662	1 089 063

(1) : Le portefeuille titres de la société, présentant au 31 Décembre 2010 un montant brut de 1 387 993 Dinars se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- STB INVEST	180 000	180 000
- STB	30 283	30 283
- FOIRE INTERNATIONALE DE SOUSSE	20 000	20 000
- SKANES PALACE	3 000	3 000
- HOTEL L'OASIS	1 310	1 310
- TUNICODE	3 000	3 000
- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE	2 000	2 000
- AMS EUROPE	554 400	554 400
- AMS TRADING	594 000	148 500
- AMS TRADING AVANCES	-	124 433
Total	1 387 993	1 066 926

1-4- Les autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 689 450 Dinars au 31/12/2010, contre un solde net de 1 497 825 Dinars au titre de l'année précédente. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Charges à répartir- restructuration	25 001	53 976
Charges à répartir- publicité	64 297	272 127
Charges à répartir-indemnités de licenciement	580 496	1 160 991
Frais préliminaires	6 829	10 731
Mise à niveau	12 828	-
Solde Net	689 450	1 497 825

2- LES ACTIFS COURANTS

2-1- Stocks

Les stocks présentent un solde net de 18 433 356 Dinars au 31/12/2010, contre un solde net de 14 878 085 Dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières	2 747 612	2 335 997
<i>Provision</i>	67 150	75 696
Pièces composantes	3 253 551	2 232 001
<i>Provision</i>	253 172	249 583
Matières consommables (*)	2 183 367	2 315 203
<i>Provision</i>	343 501	346 736
Produits finis	3 248 320	2 326 181
<i>Provision</i>	91 516	65 861
Produits en cours	4 519 516	3 272 611
<i>Provision</i>	87 021	80 384
Emballages	425 123	449 334
<i>Provision</i>	39 843	41 840
Déchets	2 349 208	1 782 869
Stocks en Douane	588 862	1 023 989
Total net	18 433 356	14 878 085

(*) Les matières consommables incluent un stock de pièces de rechange (spécifiques et consommables).

2-2- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 2 714 768 Dinars au 31 Décembre 2010 contre 2 510 129 Dinars au titre de l'année précédente, soit une augmentation de 204 640 Dinars. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Clients Revendeurs Nord	1 580 807	993 086
- Clients Revendeurs Centre	644 334	572 702
- Clients Revendeurs Sud	677 975	720 275
Total des clients revendeurs	2 903 116	2 286 063
- Provisions pour dépréciation	- 24 933	-29 234
- Clients Etat & Collectivités Publiques	318 133	388 216
- Clients Société & Entreprises Privées	147 099	154 131
- Clients Particuliers	27 612	20 230
- Clients Ventes au Comptant	1 531	1 068
Total des clients non revendeurs	494 375	563 645
- Provisions pour dépréciation	- 83 318	-79 017
- Clients Etrangers	540 373	675 743
- Clients Retenue de Garantie	10 463	10 463
- Clients Etrangers, effets à recevoir	31 712	31 712
- Clients effets à recevoir	25 505	213 635
- Clients avances/commandes	5 169	5 169
Total des clients	613 221	936 722
- Provisions pour dépréciation	-130 228	-130 227
- Clients chèques impayés	1 225 391	943 869
- Clients effets impayés	1 405 977	1 199 308
- Provisions / dépréciation des chèques impayés	-947 931	-870 183
- Provisions / dépréciation des effets impayés	-1 248 613	-1 166 884
- Clients douteux ou litigieux	48 795	48 795
- Provisions pour dépréciation	- 48 795	-48 795
- Clients en contentieux	616 630	677 574
- Provisions pour dépréciation	- 616 630	-677 574
- Clients créditeurs	- 1 567	-1 567
- RRR Clients	-1 490 720	-1 142 365
Total des clients et comptes rattachés	5 815 218	5 512 044
Total Provisions	-3 100 449	-3 001 914
Net des clients et comptes rattachés	2 714 768	2 510 129

2-3- Personnel et comptes rattachés

La rubrique « Personnel et comptes rattachés » présente un solde net de 330 212 Dinars au 31/12/2010, contre 298 560 Dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 31 652 Dinars. Cette variation se présente comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Prêts au personnel	19 489	19 463
- Avances au personnel	107 124	89 624

- Vêtements de travail	22 323	23 173
- Prêts au personnel sur fonds social	223 236	206 139
- Autres actifs	-	2 122
Total Brut	372 173	340 521
- Provisions	-41 961	-41 961
Total Net	330 212	298 560

2-4- Etat et collectivités publiques

Les créances de la société envers l'« Etat et les collectivités publiques » ont connu, courant l'année 2010, une diminution de 82 263 Dinars pour atteindre le solde de 2 212 100 Dinars au 31/12/2010, contre 2 294 363 Dinars au 31/12/2009. Cette variation se présente comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Taxes de Formation Professionnelle	842 211	506 366
- Report IS	634 224	1 052 914
- Avance sur IS (SINDA 480)	88 470	102 052
- Crédit de taxes TVA	264 177	353 388
- FODEC	1 764	782
- Retenues à la source / clients	381 254	278 861
Total	2 212 100	2 294 363

2-5- Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation présentent un solde de 234 712 Dinars au 31/12/2010 contre 201 875 Dinars au 31/12/2009 soit une augmentation de 32 837 Dinars. Cette variation se présente comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Produits à recevoir	145 470	145 470
- Charges constatées d'avance	89 243	56 405
Total	234 712	201 875

2-6- Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 1 933 338 Dinars au 31/12/2010 contre 1 396 957 Dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Chèques à encaisser	1 021 784	1 268 225
- Effets à l'Escompte	592 584	96 093
- Chèques remis à l'escompte	-	2 850
- Banque STB Fonds Social N° 14165 /5	1 208	238
- Banque BNA N° 6118 /71	-	7 970
- C C P	7 387	11 944
- Banque ZITOUNA N° 5442/42	168 151	-
- Banque STB EURO	92 666	-
- Caisse	49 556	9 636

Total	1 933 338	1 396 957

NOTES RELATIVES AUX**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****3- LES CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde au 31 Décembre 2010, de 3 093 348 Dinars, contre 2 947 477 Dinars au 31 Décembre 2009. La variation des capitaux propres durant l'exercice 2010, se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2009	Affectation et imputation	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	31/12/2010
- Capital	12 308 400	-	-	-	12 308 400
- Réserve légale	315 299	-	-	-	315 299
- Réserve spéciale de réévaluation	2 014 042	-	-	-	2 014 042
- Autres réserves	1 844 109	-	-	-	1 844 109
- Prime d'émission	1 163 500	-	-	-	1 163 500
- Réserve pour fonds social	280 233	-	-	-	280 233
- Modification comptable	- 615 246	-	-	-	- 615 246
- Report à nouveau	- 5 304 241	-	-	-	- 5 304 241
- Amortissements différés (1)	- 7 556 291	- 1 598 428	-	-	- 9 154 719
- Subvention d'investissement	96 099	-	- 32 372	-	63 727
- Résultat de l'exercice	- 1 598 428	-	-	178 244	178 244
Total	2 947 476	- 1 598 428	- 32 372	178 244	3 093 349

Le total des amortissements différés, au 31/12/2010, s'élève à 9 154 719 Dinars. Ce montant se détaille comme suit :

Les années	Les amortissements différés
2010	1 598 428
2009	1 119 126
2008	973 735
2007	1 504 618
2006	1 065 056
2005	965 226
2004	1 482 634
2003	445 896
	9 154 719

4- LES PASSIFS NON COURANTS**4-1- Emprunts**

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 9 038 335 Dinars au 31 Décembre 2010 contre 7 091 047 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Emprunts à long terme	8 920 634	6 575 991

- Emprunts obligataires	-	390 000
- Crédit leasing	117 700	125 056
Total	9 038 335	7 091 047

5- LES PASSIFS COURANTS

5-1- Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique présente un solde net de 5 261 163 Dinars au 31 Décembre 2010, contre 6 165 218 Dinars à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de 904 142 Dinars. Le solde au 31/12/2009 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Fournisseurs locaux achats de biens et services	559 693	732 746
- Fournisseurs étrangers achats de biens et services	1 103 771	2 522 766
- Fournisseurs effets à payer locaux	1 747 906	1 449 741
- Fournisseurs effets à payer étrangers	1 693 272	648 632
- Fournisseurs factures non parvenues	656 099	1 079 457
-Fournisseurs débiteurs avoirs	-250 873	-54 583
- Fournisseurs manquant sur livraison	-10 777	-10 777
Provisions	10 777	7 277
- Fournisseurs avances sur commandes	-259 396	-234 892
Provisions	10 777	24 938
- Fournisseurs - charges payées constatées d'avance	- 86	-86
Total	5 261 163	6 165 218

5-2- Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010, à 2 219 310 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Personnel et comptes rattachés (1)	548 432	542 617
- Etat et collectivités publiques (2)	917 036	922 924
- Crédoiteurs divers (3)	749 309	948 446
- Compte d'attente	4 533	4 533
Total	2 219 310	2 418 520

(1) : Le solde de la rubrique « Personnel et comptes rattachés » s'élève au 31/12/2010 à 548 432 Dinars, il est constitué comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- U G T T	294	-
- Cellule Professionnelle	1 010	1 238
- Assurance Groupe	75 944	101 657
- Rémunérations dues au personnel	146 306	131 508
- Salaires reversés à la caisse	9 969	9 969
- Dettes provision pour congés payés	225 063	192 870

- Oppositions	12 263	25 499
- fond social	77 583	79 876
Total	548 432	542 617

(2) : Le solde de la rubrique « Etat et Collectivités publiques » s'élève au 31/12/2009 à 917 036 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Impôts sur les sociétés	26 854	18 816
- Retenue à la source	134 258	220 701
- FOPROLOS	8 505	17 841
- Obligations cautionnées	693 899	607 263
- TVA à payer	-	-
- FODEC	16 153	32 331
- Timbres fiscaux	191,4	290
- TCL	32 675	21 825
- Charge fiscale /congés payés	4 501	3 857
- Autres impôts et taxes	-	-
Total	917 036	922 924

(3) : La rubrique « Crédeurs divers » s'élève au 31/12/2010 à 748 309 Dinars, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- CNSS	455 767	665 731
- CAVIS	5 214	13 374
- Crédeurs divers	28 238	19 647
- Charges à payer	217 395	213 107
- Charges à payer / Prov. / congés payés	42 694	36 587
Total	749 309	948 446

5-3 Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste « Concours bancaires et autres passifs financiers » présente un solde de 18 941 152 Dinars au 31/12/2010, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Effets de mobilisation de financement des stocks	1 900 000	1 600 000
- Effets de mobilisation Crédit Exportations	1 080 000	940 000
- Emprunts à moins d'un an principal	2 465 865	1 734 131
- Autres effets	7 275 814	4 682 856
- Emprunts à moins d'un an leasing	115 618	77 083
- Intérêts courus	219 775	181 294
Total emprunts et dettes financières	13 057 072	9 215 364
-Découvert bancaire	5 884 081	4 680 880
Total	18 941 152	13 896 244

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

6-1- Revenus

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 23 792 628 Dinars au terme de l'exercice 2010 contre 20 104 685 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 687 943 Dinars. Les revenus se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Ventes locales	24 543 844	20 600 533
- Ventes locales en suspension de TVA	148 530	135 395
- Travaux services déchets et sous produits	126 934	65 943
- Vente à l'export	810 118	1 078 320
- Travaux services et sous produits à l'export	35 318	13 109
- Ventes déchets à l'export	453 810	-
- Ventes négoce complément de gamme	250 085	321 674
Revenu Brut	26 368 640	22 214 974
- Réductions sur ventes	- 2 576 012	- 2 110 289
Revenu Net	23 792 628	20 104 685

6-2- Autres produits d'exploitation

Les « Autres produits d'exploitation » de la société ont atteint une valeur de 462 868 Dinars au terme de l'exercice 2010 contre 257 092 Dinars au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 205 776 Dinars. Les autres produits d'exploitation se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Transport facturé	4 690	22 886
- Ristourne TFP	384 283	31 989
- Revenus / autres créances des intérêts de retard	41 523	10 172
- Produit divers sub. d'investissement	32 372	192 045
Total	462 868	257 092

7-1- Les achats de matières premières consommées

Les achats de matières premières consommées ont atteint une valeur de 11 826 119 Dinars en 2010, contre 8 566 962 Dinars en 2009. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Achats de matières premières locales	284 855	281 369
- Achats de matières premières étrangères	4 728 919	3 595 386
- Achats de pièces composantes locales	1 223 855	1 107 900
- Achats de pièces composantes étrangères	6 149 359	3 994 170
- Frais sur achats	437 170	327 732
- RRR obtenus sur achats	-	- 2 786
Total des achats de matières premières	12 824 158	9 303 771
- Stock initial de matières premières	2 335 997	2 381 781
- Stock initial de pièces composantes	2 232 001	2 142 723
- Stock initial en douane	1 023 989	330 673
Stock initial de matières premières	5 591 987	4 855 177
- Stock final de matières premières	- 2 747 612	- 2 335 997
- Stock final de pièces composantes	- 3 253 551	- 2 232 001
- Stock final en douane	- 588 862	- 1 023 989

Stock final de matières premières	- 6 590 025	- 5 591 987
Total	11 826 119	8 566 962

7-2- Les achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 1 918 486 Dinars en 2010, contre 1 552 846 Dinars au titre de l'année précédente.

Les achats consommés de matières consommables durant l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Achats de matières consommables locales	508 765	764 562
- Achats de matières consommables étrangères	748 890	548 908
- Achats d'emballages	504 784	515 744
Total des achats	1 762 439	1 829 214
- Stock initial de matières consommables	2 315 203	2 184 642
- Stock initial d'emballages	449 333	303 526
Stock initial de matières consommables	2 764 536	2 488 168
Stock final de matières consommables	- 2 183 367	- 2 315 203
Stock final d'emballages	- 425 123	- 449 333
Stock final de matières consommables	- 2 608 490	- 2 764 536
Total	1 918 486	1 552 846

7-3- Achat de marchandises :

Les achats de marchandises totalisent un montant de 168 239 Dinars au titre de l'exercice 2010, contre 389 502 Dinars au titre de l'exercice 2009.

7-4- Les charges de personnel

Les charges de personnel totalisent un montant de 6 148 739 Dinars au titre de l'exercice 2010, contre 6 731 981 Dinars au titre de l'exercice 2009. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Salaires et compléments de salaires	5 041 939	5 521 184
- Autres charges sociales (CNSS et autres)	1 106 800	1 210 797
Total	6 148 739	6 731 981

7-5- Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise un solde de 2 277 084 Dinars au 31 Décembre 2010, contre un solde de 1 663 077 Dinars au 31 Décembre 2009, soit une augmentation de 614 007 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	59 761	11 376
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 329 641	985 568
- Dotations aux provisions pour risques et charges	81 743	123 764

- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	35 881	1 184
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	159 478	77 021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	-	7 310
- Dotation aux amortissements des charges à répartir	822 728	798 468
- Dotation aux provisions dépréciation fournisseurs	-	10 777
- Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	-74 605	-296 385
- Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-13 778	-29 925
- Reprises sur provisions pour dépréciation des débiteurs divers	-	-26 080
- Reprises sur provisions pour risque fiscal	-123 764	-
Total	2 277 084	1 663 077

7-6- Les autres charges d'exploitation

Cette rubrique présente un total de 2 678 796 Dinars au titre de l'exercice 2010, contre 2 380 291 Dinars au titre de l'exercice 2009, détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Achats non stockés de matières et fournitures	648 643	544 151
- Services extérieurs	574 986	805 431
- Autres services extérieurs	1 026 188	910 978
- Charges diverses ordinaires	85 693	107 986
- Impôts et taxes	343 286	204 636
- Transfert des charges (autres services extérieurs)	-	-192 891
Total	2 678 796	2 380 291

7-7- Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 464 421 Dinars à la fin de l'exercice 2010. Ces charges sont ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Frais d'escomptes	267 870	164 198
- Commissions sur ouverture d'accréditifs	38 066	26 931
- Echelles d'Intérêts	449 639	265 057
- Intérêts sur crédits de financement des stocks	89 435	46 887
- Intérêts sur crédits de financement des exports	49 403	17 591
- Autres frais	378 229	248 991
- Intérêts sur obligations cautionnées	35 487	24 149
- Escomptes accordés	249 193	476 321
- Intérêts sur crédit à moyen terme	749 931	633 849
- Pertes de change/fournisseurs	233 663	170 201
Total des charges financières	2 540 914	2 074 175
- Revenus des valeurs mobilières / dividendes	45 899	17 663
- Gains de changes/fournisseurs	30 594	35 070
- Gains/ristourne des taux d'intérêt sur crédit	-	-
Total des produits financiers	76 493	52 733

Charges financières nettes	2 464 421	2 021 442
-----------------------------------	------------------	------------------

7-8- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 106 933 Dinars à la fin de l'exercice 2010 contre 54 428 Dinars à la fin de l'exercice précédent. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Produits / cessions des immobilisations	74 836	30 700
- Gains divers	32 091	17 195
- Différences de règlements	6	6 532
Total	106 933	54 428

7-9- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 19 181 Dinars à la fin de l'exercice 2010, et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
- Pertes diverses	19 181	1 206
Total	19 181	1 206

8- Événements postérieurs à la date de clôture :

Dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, il n'a pas été relevé d'éléments significatifs qui méritent d'être divulgués au niveau des états financiers. Toutefois, l'effet sur la situation de la société les « AMS » ne peut pas être actuellement déterminé.

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2010	2009
Revenus	23 792 629	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitations	462 868	-	-	-	-	-
Production stockée	2 735 382	-	-	-	-	-
Production Immobilisée	608 354	-	-	-	-	-
Total	27 599 233	Total	-	Production	27 599 233	21 673 266
Production	27 599 233	Achats consommés	13 912 844	Marge sur cout matières	13 686 388	11 163 957
Marges sur coût matières	13 686 388					
Subventions d'exploitations	-	Autres charges Externes	2 335 510			
Total	13 686 388	Total	2 335 510	* Valeur Ajoutée brute	11 350 879	8 988 301
Valeur Ajoutée Brute	11 350 879	Impôts et taxes	343 286	* Exédent brut		
		Charges de personnel	6 148 739	(ou Insuffisance)		
Total	11 350 879	Total	6 492 025	d'exploitation	4 858 854	2 051 685
- Exédent brut d'exploitation	4 858 854	Charges financières	2 540 914			
Autres produits ordinaires	106 981	Dotations aux Amortissement et aux	2 277 084			
Produits financiers	76 493	Provisions ordinaires				
		Autres Pertes	19 231			
Total	5 042 327	Total	4 837 229	Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés	205 098	-1 579 612
Transferts et reprise de charges	-	Impôt sur le résultat ordinaire	26 854	Résultat net de l'exercice	178 244	-1 598 428
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
Total	-	Total	-	Résultat net après modification comptable	178 244	- 1 598 428

SOCIETE « LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » arrêté au 31 Décembre 2010, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », arrêtés au 31 Décembre 2010. Ces états sont arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié

des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010, a été limité par les éléments suivants :

- La société ne dispose pas d'un inventaire théorique détaillé des « Outillages Spéciaux » totalisant au 31 Décembre 2010 une valeur brute de 7 111 167 Dinars et une valeur comptable nette de 1 384 393 Dinars. Il nous a été donc impossible de vérifier l'exhaustivité et la réalité des éléments composant ce poste au 31 Décembre 2010.
- Conformément à la Norme Comptable NC 05 relative aux immobilisations corporelles, les pièces de rechange dont l'utilisation est irrégulière et ne pouvant être utilisées qu'en association avec un élément des immobilisations corporelles devraient être comptabilisées en immobilisations corporelles.

Ainsi et en vue de se conformer à la Norme Comptable précitée, la société doit procéder à l'analyse des stocks de pièces de rechange pour identifier les pièces de rechange spécifiques qui devraient être classées parmi les immobilisations et subir ainsi les amortissements au même titre que les immobilisations auxquelles elles se rattachent.

A notre avis et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les états financiers de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S », établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société, ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n°8 « **Evénements postérieurs à la date de clôture** », et dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, il n'a pas été relevé d'éléments significatifs qui méritent d'être divulgués au niveau des états financiers.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

Il est à signaler que, les capitaux propres de la société s'élèvent, au 31 Décembre 2010, à 3 093 349 Mille Dinars soit, une perte de plus que 50 % du capital. Ainsi, et en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou procéder à la réduction du capital d'un montant égal à celui des pertes ou procéder à une augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En outre, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 19 Mai 2011
P/CMC –DFK Interntional

Chérif BEN ZINA

SOCIETE « LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants)

1 - Emprunts auprès de la « STB »

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a contacté des emprunts auprès de la « Société Tunisienne de Banque – STB » pour un montant global de 12 144 200 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Désignation	Montant en DT	Encours au 31/12/2010	Date d'effet	Taux	Durée
Crédits de consolidation à moyen terme	6 164 000	5 307 889	30/06/2008	TMM + 2.5%	10 ans
Crédits STB ligne Française 1	1 677 732	251 660	20/01/2000	7%	10 ans
Crédits STB ligne Française 2	322 269	48 340	31/01/2001	6%	10 ans
Crédits STB ligne Espagnol II.1	24 072	4 377	22/09/2003	4,80%	7 ans
Crédits STB ligne Espagnol II.2	216 127	39 296	17/07/2003	4,80%	7 ans
Crédit MT STB	1 500 000	1 500 000	29/12/2009	TMM+2%	7 ans
Crédits de financement de stocks	1 400 000	1 400 000	-	TMM+2%	-
Crédit financement export	840 000	840 000	-	TMM+1.5%	-
Total	12 144 200	9 391 561	-	-	-

2 - Emprunts auprès d'autres sociétés du Groupe « STB »

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a contracté des emprunts auprès d'autres sociétés du Groupe « STB » pour un montant global de 1 950 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2010	Date d'effet	Taux	Durée
STB Invest	1 000 000	200 000	03/10/2005	7%	6 ans
STB Manager	500 000	100 000	03/10/2005	7%	6 ans
STRC	450 000	180 000	03/10/2005	7%	6 ans
Total	1 950 000	480 000	-	-	-

3 - Emprunts auprès de la « STUSID BANK »

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a contacté des emprunts auprès de la « STUSID BANK » pour un montant global de 1 805 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2010	Date d'effet	Taux	Durée
Crédit à moyen terme	1 250 000	1 195 652	26/02/2009	TMM+2.25%	7 ans
Crédits de financement de stocks	300 000	300 000	-	TMM+2.25%	-
Crédit financement export	180 000	180 000	-	TMM+2%	-
Crédit/ avance sur marché	75 000	75 000	-	TMM+2%	-
Total	1 805 000	1 750 652	-	-	-

4- Services rendus par « L.M.C »

Durant l'exercice 2010, les charges de la société « L.M.C » s'élèvent à 69 441 Dinars correspondant aux honoraires facturées à la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel « A.M.S ».

5- Acquisition auprès des sociétés de Groupe

Durant l'exercice 2010, la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel « A.M.S » a acquis auprès de la société « Citroën AURES » du matériel de transport pour une valeur totale hors taxes de 100 515 Dinars et un chariot élévateur pour une valeur totale hors taxes de 24 500 Dinars auprès de la société « MED EQUIPMENT ».

6- Avances à la société « AMS TRADING »

La société a accordé des avances sur commandes au profit de la société « AMS TRADING » dans laquelle elle détient 99% de son capital. Ces avances totalisent au 31 Décembre 2010, un montant de 59 974 Dinars.

7- Nantissement en faveur de la « STUSID BANK »

Durant 2010, la société a affecté en nantissement en faveur de la « STUSID BANK » le portefeuille SICAV géré par la société « Tuniso-Saoudienne d'investissement » d'une valeur totale de 424 932 Dinars. Cette sûreté servira pour le financement du programme de mise à niveau.

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que prévus par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

Les rémunérations brutes servies au Directeur Général, courant l'année 2010, se sont élevées à 223 093 Dinars.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application des dits articles. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux.

Tunis, le 19 Mai 2011

P/CMC –DFK Interntional

Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **10 juin 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010 (en Milliers de Dinars)

		31/12/2010	31/12/2009 ⁽¹⁾
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	62 136	43 916
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	348 613	368 317
Créances sur la clientèle	3	1 594 868	1 164 634
Portefeuille -titre commercial	4	4 415	10 141
Portefeuille d'investissement	5	101 400	104 429
Valeurs immobilisées	6	56 909	52 895
Autres actifs	7	29 820	26 203
TOTAL ACTIF		2 198 161	1 770 535
<u>PASSIF</u>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	215 272	92 235
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 661 814	1 398 269
Emprunts et Ressources spéciales	10	47 832	34 939
Autres passifs	11	66 796	57 654
TOTAL PASSIF		1 991 714	1 583 097
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		75 759	50 000
Réserves		103 528	114 244
Autres capitaux propres		576	669
Résultats reportés		2	2
Résultat de l'exercice		26 582	22 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	206 447	187 438
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 198 161	1 770 535

⁽¹⁾ Les retraitements en pro forma du bilan arrêté au 31/12/2009, suite à l'opération de fusion, sont détaillés au niveau de la note 4.3.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	13	601 588	356 341
Crédits documentaires	14	277 871	353 401
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		879 459	709 742
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	313 475	352 250
Engagements sur titres <i>(Participations non libérées)</i>	16	31	435
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		313 506	352 685
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues		1 180 803	839 652
Engagements reçus d'autres établissements		277	
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	17	1 181 080	839 652

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010
(en Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	19	101 134	87 718
Commissions	20	32 219	28 349
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	7 390	6 973
Revenus du portefeuille d'investissement	22	6 459	6 635
Total produits d'exploitation bancaire		147 202	129 675
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	35 948	35 087
Commissions encourues		2 403	2 035
Total charges d'exploitation bancaire		38 351	37 122
PRODUIT NET BANCAIRE		108 851	92 553
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(5 460)	(1 932)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(109)	44
Autres produits d'exploitation		2 001	2 242
Frais de personnel		(41 957)	(38 000)
Charges générales d'exploitation	26	(22 232)	(17 950)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8 720)	(8 216)
RESULTAT D'EXPLOITATION		32 374	28 741
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	(646)	62
Impôts sur les sociétés	28	(7 180)	(6 280)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		24 548	22 523
Boni de fusion		2 034	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		26 582	22 523
RESULTAT PAR ACTION (DT)		1,754	1,502⁽²⁾

⁽²⁾ Donnée retraitée pour les besoins de la comparabilité Cf. Note 29

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		138 894	122 512
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(38 833)	(36 921)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		50 446	(13 087)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(2 028)	2 051
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(434 989)	78 487
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		240 059	109 674
Titres de placement / Titres de transaction		5 676	(1 020)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(56 560)	(65 175)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		236	11 286
Impôts sur les sociétés		(7 189)	(9 870)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(104 288)	197 937
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 637	6 228
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		9 795	(5 345)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(12 694)	(8 162)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		3 739	(7 279)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement d'emprunts		25 000	(9 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		12 627	(9 053)
Dividendes versés		(12 506)	(10 536)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		25 120	(28 589)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(75 430)	162 069
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		266 947	104 878
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	191 517	266 947

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **75 759 030** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	7 575 903	50,00%
Famille BEN SEDRINE	1 170 487	7,73%
GROUPE TAMARZISTE	1 634 496	10,79%
GROUPE BOURICHA	707 986	4,67%
GROUPE SELLAMI	998 904	6,59%
MED RACHED CHEBIL	140 310	0,93%
ALI FEKIH	172 500	1,14%
Héritiers BOUADJA	139 717	0,92%
GROUPE RIAHI	935 800	6,18%
Groupe Saad hadj KHELIFA	345 010	2,27%
PERSONNES MORALES	187 952	1,24%
PERSONNES PHYSIQUES	1 101 066	7,27%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	27 947	0,18%
ACTIONS NON DEPOSEES	13 728	0,09%
TOTAL	15 151 806	100%

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ;
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. Comptabilisation du portefeuille – titres et des revenus y afférents

Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) **Titres de transaction** : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) **Titres de placement** : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) **Titres d'investissement** : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) **Titres de participation** : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices

futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite comptabilisés à la date du 31 décembre 2010 s'élèvent à 5 738 KDT dont 483 KDT qui sont imputés sur l'exercice 2010.

3.8. Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2010, la déduction des provisions pour créances douteuses a été faite à 100% du bénéfice imposable. Par contre les provisions pour dépréciation des titres n'ont pas été déduites.

4. Opération de fusion

4.1. Cadre de référence

Au cours de 2010, UBCI a procédé à l'absorption de quatre de ses filiales qui se détaillent comme suit :

- MED FINANCE SICAF ;
- UBCI LEASING ;
- ASSET MANAGEMENT ; et
- UNION IMMOBILIERE.

Les pourcentages de contrôle de ces sociétés par UBCI se présentent comme suit au 31 décembre 2009 :

Société	%Contrôle 31.12.2009	Méthode consolidation	Nature du contrôle	Base de mesure pour la fusion
MED FINANCE SICAF	60,00%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UBCI LEASING	89,16%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
ASSET MANAGEMENT	99,30%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UNION IMMOBILIERE	99,98%	Intégration Globale	Commun	Coût historique

Comme il ressort du tableau, toutes les sociétés qui sont absorbées par la banque sont sous le contrôle commun de cette dernière et ont été intégrées globalement lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

La norme comptable NC 38, relative aux regroupements d'entreprises, recommande la comptabilisation des actifs et passifs identifiables acquis à leur juste valeur tels que déterminée à la date d'acquisition.

Cependant, cette même norme précise au niveau de son paragraphe 5 que : « De nombreuses fusions interviennent dans le cadre de la restructuration ou de la réorganisation d'un groupe et ne sont pas visées par la présente norme parce qu'il s'agit d'opérations entre entreprises sous contrôle commun ».

De ce fait, la norme comptable NC 38 n'est pas applicable au projet de fusion entre l'UBCI et ses filiales vu qu'il s'agit de sociétés sous contrôle commun.

A défaut de traitement comptable préconisé par les normes comptables tunisiennes et internationales pour les opérations de fusion d'entités placées sous contrôle commun, la comptabilisation a été effectuée par référence aux pratiques comptables en France.

Ainsi, selon les pratiques comptables en France, la parité d'échange est calculée sur la base de la valeur réelle alors que la comptabilisation est faite en se basant sur la valeur comptable⁽³⁾.

⁽³⁾ Cf. avis du CNC n° 2004-01 approuvé par le règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions des opérations assimilées

4.2. Règles spécifiques

(i) Comptabilisation de la prime de fusion

La différence entre la valeur des biens reçus en apport et le montant du capital de la société absorbante rémunérant les apports (par augmentation de capital) fait apparaître une prime de fusion analogue à la prime d'émission créée à l'occasion d'une augmentation de capital.

La prime de fusion est comprise dans les capitaux propres ; il est interdit de comptabiliser une partie de cette prime en résultat.

(ii) Comptabilisation du boni de fusion

Le boni de fusion correspond à l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le référentiel tunisien et le référentiel international ne prévoient pas de traitement explicite pour le boni de fusion.

Par référence aux pratiques comptables en France, le boni devrait être comptabilisé en résultat financier à hauteur des résultats accumulés par l'absorbée depuis l'acquisition et non distribués et, dans les capitaux propres pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de façon fiable.

(iii) Comptabilisation du mali de fusion

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Selon le conseil national de la comptabilité en France, la comptabilisation du mali technique à l'actif évite de constater une perte non justifiée économiquement dans les comptes de la société absorbante et permet d'assurer un maintien de la valeur globale de son patrimoine avant et après l'opération.

4.3. Présentation du bilan fusionné

Le bilan fusionné se présente comme suit au 31/12/2009 :

DESIGNATION	UBCI (*)	Constatation des apports				Annulation des positions réciproques				Annulation des actions propres				TOTAL
		UBCI LEASING	MED FINANCE SICAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	UBCI LEASING	MED FINANCE SICAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	UBCI LEASING	MED FINANCE SICAF	ASSET MANAGEMENT	UNION IMMOBILIERE	
ACTIF														
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	43 916	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43 920
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	368 317	1 080	2	-	13	-55 995	-2	-1	-14	-	-	-	-	313 400
AC 3 - Créances sur la clientèle	1 164 634	91 207	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255 841
AC 4 - Portefeuille titres commercial	10 141	-	3 153	121	889	-	-	-	-	-	-	-	-	14 304
AC 5 - Portefeuille d'investissement (*)	107 231	-7 909	-1 323	-30	-2 823	-	-	-	-	-	-4 096	-	-	91 050
AC 6 - Valeurs immobilisées	52 895	90	168	-	3 562	-	-	-	-	-	-	-	-	56 715
AC 7 - Autres actifs	26 203	3 280	40	5	278	-	-	-	-	-	-	-	-	29 806
TOTAL ACTIF	1 773 337	87 752	2 040	96	1 919	-55 995	-2	-1	-14	0	-4 096	0	0	1 805 036
PASSIF														
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	92 235	25	-	-	-	-2 008	-	-	-	-	-	-	-	90 252
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	1 398 269	-	-	-	-	-	-3	-1	-14	-	-	-	-	1 398 251
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	34 939	69 909	-	-	15	-54 945	-	-	-	-	-	-	-	49 918
PA 5 - Autres passifs (*)	60 457	10 333	181	2	173	958	1	-	-	-	-299	-	-	71 806
TOTAL PASSIF	1 585 900	80 267	181	2	188	-55 995	-2	-1	-14	0	-299	0	0	1 610 227
CAPITAUX PROPRES														
CP 1 - Capital	50 000	861	379	13	374	-	-	-	-	-	-871	-	-	50 756
CP 2 - Réserves	114 244	4 596	1 480	75	1 357	-	-	-	-	-	-2 926	-	-	118 826
CP 4 - Autres capitaux propres	669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	669
CP 5 - Résultats reportés	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
CP 6 - Résultat net (*)	22 522	2 028	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 556
TOTAL CAPITAUX PROPRES	187 437	7 485	1 859	94	1 731	0	0	0	0	0	-3 797	0	0	194 809
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 773 337	87 752	2 040	96	1 919	-55 995	-2	-1	-14	0	-4 096	0	0	1 805 036

5. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

5.1. Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 62.136 KDT contre 43.916 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse	13 166	13 696
Comptes ordinaires BCT	48 970	30 220
	62 136	43 916

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 348.613 KDT contre 368.317 KDT au 31 décembre 2009 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	213 176	279 196
Banques de dépôt	84 500	9 000
Banques non-résidentes	46 223	24 684
Organismes financiers spécialisés	4 500	54 946
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	214	491
	348 613	368 317

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	182 129	31 047			213 176
Banques de dépôt	84 500				84 500
Banques non résidentes	9 800	36 423			46 223
Organismes financiers			4 500	-	4 500
Org. Distribution de crédits			4 500	-	4 500
Créances rattachées	214				214
	276 643	67 470	4 500		348 613

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à 1.594.868 KDT contre 1.164.634 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Portefeuille escompte	1	1 413 931	992 202
<i>dont Activité leasing</i>		<i>101 073</i>	
Comptes débiteurs de la clientèle	2	98 082	90 184
Crédits sur ressources spéciales	3	39 770	34 170
Autres crédits à la clientèle	4	123 573	127 309
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 076	5 202
Total brut		1 683 432	1 249 067
Provisions sur crédits à la clientèle	5	(88 564)	(84 433)
Total net		1 594 868	1 164 634

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille escompte	307 056	195 307	449 459	462 109	1 413 931
Comptes débiteurs de la clientèle	98 082				98 082
Crédits sur ressources spéciales	5 968	538	19 615	13 649	39 770
Autres crédits à la clientèle	111 949	830	6 503	4 291	123 573
Créances rattachées	8 076				8 076
	531 131	196 675	475 577	480 049	1 683 432

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 123.573 KDT contre un solde de 127.309 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Total créances douteuses	(i)	123 924	122 845
Valeurs impayées		3 561	4 849
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		7 497	9 601
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	1 161	3 812
Agios réservés classes 2, 3,4		(12 570)	(13 798)
		<u>123 573</u>	<u>127 309</u>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Classe 2	1 797	723
Classe 3	2 602	2 647
Classe 4	106 955	105 677
	<u>111 354</u>	<u>109 047</u>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2009 (UBCI et UBCI LEASING)	86 202
Dotations	7 561
Reprises	(i) <u>-5 199</u>
Provisions au 31 décembre 2010	<u>88 564</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	2 454
Reprises sur créances radiées	1 971
Reprise sur créances passées par pertes	774
	5 199

Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 4.415 KDT contre 10.141 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 441	3 691
Bons de trésor cessibles BTC	4	5 030
Autres obligations	0	400
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	176	226
Total	4 415	10 141

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2010 à 101.400 KDT contre 104.429 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de participation	3 079	2 669
Parts dans les entreprises liées (i)	19 056	28 195
Titres d'investissement	74 583	60 871
Titres en Portage	2 207	10 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 362	3 581
Total brut	102 287	105 523
Provision pour dépréciations de titres	(887)	(1 094)
Total Net	101 400	104 429

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 56.909 KDT au 31 décembre 2010 contre 52.895 KDT au 31 décembre 2009 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Valeurs brutes en début de période	138 831	130 718
Acquisitions	9 067	8 274
Cessions	(2 558)	(161)
Apport Fusion	4 732	
Valeurs brutes en fin de période	150 072	138 831
Amortissements	(92 825)	(85 598)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	56 909	52 895

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2010 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/09	Acqui / Cession / Apport Fusion	Reclassements	Val. Brute au 31/12/10	Amort au 31/12/09 (*)	Dotation 31/12/2010 (**)	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/10	V. Nette au 31/12/10
Fonds de Commerce	887	189	0	1 076	265	46	0	311	765
Terrain	12 300	921	171	13 392	0		0		13 392
Immobilisations d'exploitation	25 392	1 162	50	26 604	12 710	1 265	-2 227	11 748	14 856
Immobilisations hors exploitation	785	0	0	785	232	38	0	270	515
Agencements et aménagements	28 802	2 651	329	31 782	16 782	2 154	-1	18 935	12 847
Mobilier et Matériels	40 513	1 691	403	42 607	32 546	3 007	-147	35 406	7 201
Matériel de Transport	1 565	489	0	2 054	1 044	267	- 122	1 189	865
Immobilisations en cours	3 250	1 738	-1 074	3 914	0		0		3 914
Immobilisations Incorporelle	25 337	2 400	121	27 858	22 930	2 036	0	24 966	2 892
Total	138 831	11 241	0	150 072	86 509	8 813	-2 497	92 825	57 247
Provisions pour dépréciation									-338
Total Général	138 831	11 241	0	150 072	86 509	8 813	- 2 497	92 825	56 909

(*) Dont 911 KDT correspondant aux amortissements des sociétés fusionnées.

(**) Dont 240 KTND correspondant à la dotation d'amortissement des sociétés fusionnées.

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 29.820 KDT au 31 décembre 2010 contre 26.203 KDT au 31 Décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Débiteurs divers	(i)	21 333	17 898
Comptes de régularisation	(ii)	6 412	6 068
Comptes de Stock		284	303
Siège, succursale et agences		4	-
Créances prises en charge par l'Etat		1 884	2 031
		29 917	26 300
Provision sur autres actifs		(97)	(97)
		29 820	26 203

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Prêts et avances au personnel		13 372	13 295
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		21	283
Retenue à la source		48	39
Autres débiteurs divers		7 892	4 281
		21 333	17 898

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance		1 497	1 866
Produits à recevoir		3 020	2 022
Débets à régulariser et divers		1 895	2 180
		6 412	6 068

5.2. Passifs**Note 8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Le solde de ce poste a atteint 215.272 KDT au 31 décembre 2010 contre 92.235 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Banques locales		-	20
Banques non-résidentes	(i)	214 518	89 829
Organismes financiers spécialisés	(ii)	158	2186
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		596	200
		215 272	92 235

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	9 338	7 128
Emprunts au jour le jour et à terme	175 180	57 701
DAT	30 000	25 000
	214 518	89 829

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	158	2 186
	158	2 186

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.661.814 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 1.398.269 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes à vue	(i)	700 008	569 240
Comptes d'épargne	(ii)	416 511	378 216
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	429 614	361 118
Autres sommes dues à la clientèle		27 541	25 041
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	84 000	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		4 140	5 654
		1 661 814	1 398 269

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	700 008				700 008
Comptes d'épargne	416 511				416 511
CAT/BC et autres produits financiers	166 465	156 933	106 216		429 614
Autres sommes dues à la clientèle	27 541				27 541
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	84 000				84 000
Dettes rattachées	4 140				4 140
	1 398 665	156 933	106 216	0	1 661 814

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Compagnies d'assurances	10 816	12 603
Entreprises publiques	47 602	46 678
Autres clientèles commerciales	208 621	158 235
Comptes de non-résidents	205 231	154 640
Clients particuliers	227 738	197 084
	<u>700 008</u>	<u>569 240</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	353 826	321 119
Comptes d'épargne investissement		355	355
Comptes d'épargne logement		37 475	34 979
Autres	(b)	24 855	21 763
		<u>416 511</u>	<u>378 216</u>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Bons de caisse	102 997	136 590
Dépôts à terme	247 929	181 715
Placements en devises	78 688	42 813
	<u>429 614</u>	<u>361 118</u>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Entreprises étatiques	35 500	19 000
Sociétés privées	48 500	40 000
	<u>84 000</u>	<u>59 000</u>

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 47.832 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 34.939 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2010	31/12/2009
Emprunt Obligataire	8 000	0
Ressources Etatiques	5 163	4 579
FOPRODI	201	211
FONAPRA	4 877	4 283
FOSDA	85	85
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	15 701	8 300
Ligne PROPARCO	4 662	6 882
Lignes CFD	11 039	1 418
Crédit BIRD	1 278	1 295
Autres fonds extérieurs	16 711	20 052
Ligne Italienne	8 456	9 389
Ligne Suédoise	0	88
Ligne FODEP	7	19
Ligne Suisse	514	1 021
Ligne Espagnole	235	452
Ligne BEI	4 961	5 948
Ligne K F W	2 257	2 815
Encours FADES	281	320
Dettes rattachées à des ressources spéciales	530	264
Total Emprunts et Ressources Spéciales	47 832	34 939

Note 11 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 66.796 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 57.654 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Provisions	(1)	11 935	12 818
Comptes de régularisation	(2)	19 914	16 605
Créditeurs divers		15 219	9 488
Comptes exigibles après encaissement	(3)	19 728	18 743
		66 796	57 654

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 270	4 242
Provisions pour risques et charges	1 927	3 423
Provisions pour charges de retraites	5 738	5 153
	11 935	12 818

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges à payer	11 842	9 994
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	3 462	1 766
Crédits à régulariser et divers	4 610	4 845
	19 914	16 605

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes exigibles après encaissement	137 760	145 083
Portefeuille encaissement	(118 032)	(126 340)
	19 728	18 743

5.3. Capitaux propres

Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 75.759 KDT composé de 15.151.806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2010 à 206.447 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2009	50 000	5 000	2 061	107 183	669	2	22 523	187 438
Augmentation Capital	25 759			-25 000				759
Prime de Fusion				4 261				4 261
Réserve facultative			-7	9 397			-9 397	-7
Réserve à régime spécial			626	7			-626	7
Résultats reportés								0
Distribution des bénéfices							-12 500	-12 500
Réserve légale								0
Subvention d'investissement					-93			-93
Résultat au 31-12-2010							26 582	26 582
Solde au 31-12-2010	75 759	5 000	2 680	95 848	576	2	26 582	206 447

5.4. Engagements hors bilan**Note 13 – Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2010 un montant de 601.588 KDT contre un solde de 356.341 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	410 575	155 540
Etablissements bancaires	410 575	154 659
Entreprises liées : UBCI Leasing	-	881
En faveur de la clientèle	191 013	200 801
Cautions fiscales	9 776	11 454
Cautions pour marchés	114 902	101 662
<i>En devises</i>	27 246	19 006
<i>En dinars</i>	87 656	82 656
Cautions douanières	20 387	24 899
Cautions diverses	40 761	57 449
<i>En devises</i>	24 736	40 178
<i>En dinars</i>	16 025	17 271
Obligations cautionnées	5 187	5 337
	601 588	356 341

Note 14 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 277.871 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 353.401 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	115 247	199 007
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	162 624	154 394
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	125 105	114 292
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	37 519	40 102
	277 871	353 401

Note 15 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2010 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 313.475 KDT contre 352.250 KDT au 31 décembre 2009.

Note 16 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	12	-
SIDCO	-	416
	<u>31</u>	<u>435</u>

Note 17 – Garanties reçues

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	132 862	113 899
Garanties reçues des banques	562 004	292 274
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	223	1 212
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	561 781	291 062
Nantissement titres	29 319	31 920
Garanties reçues de la clientèle	424 222	401 559
Garanties Reçues Leasing	32 396	
Engagements reçus d'autres Etablissements	277	
	<u>1 181 080</u>	<u>839 652</u>

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat au comptant	22 334 KDT
Vente au comptant	7 758 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat à terme	92 191 KDT
Vente à terme	108 364 KDT

5.5. Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 101.134 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 87.718 KDT au 31 décembre 2009.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	4 376	6 437
Produits sur opérations de crédit	(ii)	88 201	74 406
Revenus assimilés	(iii)	8 557	6 875
		<u>101 134</u>	<u>87 718</u>

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Marché Monétaire au jour le jour	2 693	5 204
Marché Monétaire à terme	43	-
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	50	94
Marché Monétaire en devises	1 487	914
Autres	103	225
	<u>4 376</u>	<u>6 437</u>

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	66 623	61 617
Comptes courants débiteurs	9 613	9 552
Leasing	9 873	
Crédits sur ressources extérieures	1 566	2 248
Créances douteuses ou litigieuses	526	989
	<u>88 201</u>	<u>74 406</u>

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 269	3 288
Commissions de découverts	1 052	1 364
Commissions sur billets de trésorerie	72	71
Report-Déport	3 102	2 076
Autres Intérêts assimilés	62	76
	<u>8 557</u>	<u>6 875</u>

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 32.219 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 28.349 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	25 836	22 427
Commissions de tenues de comptes	2 103	1 919
Commission sur opération de change manuel	336	307
Autres commissions	3 944	3 696
	<u>32 219</u>	<u>28 349</u>

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.390 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 6.973 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	72	172
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	218	229
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(92)	129
Bénéfice de change	7 962	6 983
Perte de change	(788)	(580)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	18	40
	<u>7 390</u>	<u>6 973</u>

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 un montant de 6.459 KDT contre 6.635 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 249	4 249
Dividendes sur portefeuille de participation	1 974	1 353
Plus value sur cession titres de participation	40	409
Intérêts sur titres en portages	196	624
	<u>6 459</u>	<u>6 635</u>

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 35.948 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 35.087 KDT au 31 décembre 2009.

Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	2 336	1 188
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	30 321	31 479
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 956	1 678
Charges assimilées	1 335	742
	<u>35 948</u>	<u>35 087</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôts à vue	3 358	3 157
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	14 753	17 135
Comptes d'épargne	8 982	8 086
Certificats de dépôts	3 228	3 101
	<u>30 321</u>	<u>31 479</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.460 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 1.932 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotations aux provisions	8 498	6 221
Reprises de provisions	(5 427)	(11 977)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	774	322
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	85	382
Créances radiées	1 970	7 156
Récupération sur créances radiées	(440)	(172)
	<u>5 460</u>	<u>1 932</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à (109) KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 44 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Etalement Prime et décote /Titres d'investissement	(138)	(138)
Dotations aux provisions	(44)	(138)
Reprises de provisions	73	320
	<u>(109)</u>	<u>44</u>

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 22.232 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 17.950 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Impôts et taxes	447	401
Travaux, fournitures et services extérieurs	10 304	8 008
Transport et déplacement	494	372
Frais divers de gestion	10 048	8 150
Autres charges d'exploitation	939	1 019
	<u>22 232</u>	<u>17 950</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique enregistre s'élève à (646) KDT au 31 décembre 2010 contre 62 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Plus value de cession d'immobilisations	91	72
Moins value de cession d'immobilisations	(51)	(10)
Autres pertes	(686)	-
	<u>(646)</u>	<u>62</u>

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2010 totalise 7.180 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	40 348
Réintégrations	13 821
Déductions (dont provisions)	(20 090)
Réinvestissements exonérés	(14 416)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	20 513
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	7 180

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	26 582	22 523
Nombre d'actions ordinaires	15 151 806	15 000 000 (*)
Résultat de base par action (en DT)	1,754	1,502 (*)

(*) Le résultat par action au 31/12/2009 a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation des réserves réalisée en 2010.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

5.6. Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2010, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 191.517 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse	13 166	13 696
Banque Centrale (comptes ordinaires)	48 970	30 220
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	3 363	11 858
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	213 176	279 196
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	84 500	9 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	42 860	12 826
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	-	(20)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(9 338)	(7 128)
Banques non résidentes installés à l'étranger (DAT)	(30 000)	(25 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(175 180)	(57 701)
	191 517	266 947

Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2010, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 136				62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	276 643	67 470	4 500		348 613
Créances sur la clientèle	442 567	196 675	475 577	480 049	1 594 868
Portefeuille Titre -Commercial	180		3 441	794	4 415
Portefeuille Titre d'investissement	3 364	400	72 485	25 151	101 400
Valeurs Immobilisés	16 954	715	10 077	29 163	56 909
Autres actifs	17 613	32	2 073	10 102	29 820
Total Actifs	819 457	265 292	568 153	545 259	2 198 161
Passif					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	136 201	79 071			215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 398 665	156 933	106 216		1 661 814
Emprunts et Ressources Spéciales	6 190	6 008	24 720	10 914	47 832
Autres Passifs	66 796				66 796
Capitaux Propres	0	11 250		195 197	206 447
Total Passif	1 607 852	253 262	130 936	206 111	2 198 161
Position Nette	-788 395	12 030	437 217	339 148	0

Note 32 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010 se présentent comme suit :

Opérations avec BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2010 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour un montant de 5 550 KDT pour la fourniture des transactions représentant des prestations d'assistance, de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 1 026 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2010 s'élève à 21 KDT.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération du 1^{er} avril 2010, issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2010 s'élève à 704 KDT dont 133 KDT figurant parmi les passifs à la clôture de l'exercice.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général adjoint bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2010 s'élève à 523 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2010 s'élève à 384 KDT.

Note 33 – Evénements postérieurs à la date de clôture

Au cours des derniers événements du 14 janvier 2011, 26 agences ont été endommagées. Les dégâts occasionnés sont couverts par des polices d'assurances qui ont été chiffrés à 2 097 KTND.

L'expérience acquise, les tests PCA effectués au cours des années antérieures et l'application rigoureuse des consignes du comité de crise nous ont permis :

- La récupération et la sauvegarde intégrale des données comptables et extracomptables, que ce soit au niveau de notre centre informatique qu'au niveau de notre 2^{ème} centre de secours ;
- La publication dans la presse locale des agences qui ont servi de repli pour les agences endommagées, la saisie multi-siège étant offerte par notre système d'information ;

-
- La mise en place d'un planning précis pour la réparation des dégâts subis par certaines de nos agences. La réalisation de ce plan a déjà commencé, certaines agences ont repris leur fonctionnement normal.

Au 30/04/2011, 2 agences totalement sinistrées sont en cours de réparation. Toutes les autres agences, au nombre de 24, ont repris leur activité normale.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 206.447 KDT y compris un bénéfice de 26.582 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des

résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM.

De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

Tunis, le 19 mai 2011

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI*

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice:

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec le groupe BNP Paribas pour un montant total pour l'exercice 2010 de 5 550 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2010 s'élève à 21 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le comité de rémunération du 1^{er} avril 2010 issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec prise en charge de frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 704 KDT au titre de l'exercice 2010 dont 133 KDT figurant parmi les passifs à la clôture de l'exercice.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 523 KDT pour l'exercice 2010.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2010 à 384 KDT et sont inscrits parmi les passifs à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 mai 2011

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF).

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-10	31-déc-09
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	62 136	43 919
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	348 935	314 207
Créances sur la clientèle	3	1 594 985	1 255 943
Portefeuille-titres commercial	4	8 207	25 552
Portefeuille d'investissement	5	95 527	82 796
Titres mis en équivalence	6	8 559	2 628
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	56 738	56 547
Actifs d'impôts différés	8	3 595	4 317
Autres actifs	9	30 282	30 251
TOTAL ACTIFS		2 208 964	1 816 160
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	215 272	90 076
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 660 914	1 397 570
Emprunts et Ressources spéciales	12	47 992	49 660
Passifs d'impôts différés	13	222	368
Autres passifs	14	69 051	71 810
TOTAL PASSIFS		1 993 451	1 609 484
Intérêts des minoritaires dans le résultat		37	634
Intérêts des minoritaires dans les réserves		1 992	7 244
INTERETS MINORITAIRES		2 029	7 878
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		75 759	50 000
Réserves consolidées et assimilées		112 553	125 216
Résultat consolidé		25 172	23 582
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	213 484	198 798
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 208 964	1 816 160

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-10	31-déc-09
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	16	601 588	355 460
Crédits documentaires	17	277 871	353 401
Total des passifs éventuels		879 459	708 861
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	313 475	355 019
Engagements sur titres <i>(Participations non libérées)</i>	19	31	435
Total des engagements donnés		313 506	355 454
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues		1 180 803	840 780
Engagements reçus d'autres Etablissement		277	-
Total des engagements reçus	20	1 181 080	840 780

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	22	101 133	94 208
Commissions (en produits)	23	32 826	28 383
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	7 831	7 691
Revenus du portefeuille d'investissement	25	4 534	5 521
Total des produits d'exploitation bancaire		146 324	135 803
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	26	35 931	36 348
Commissions encourues		2 403	2 041
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		3	5
Total des charges d'exploitation bancaire		38 337	38 394
PRODUIT NET BANCAIRE		107 987	97 409
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	27	(5 460)	(2 290)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	(136)	(156)
Autres produits d'exploitation		2 027	1 958
Frais de personnel		(42 365)	(39 075)
Charges générales d'exploitation		(22 386)	(18 439)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 726)	(8 491)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 941	30 916
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		2 150	368
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(646)	246
Impôts sur les bénéfices	29	(7 236)	(7 314)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 209	24 216
Intérêts des minoritaires		(37)	(634)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		25 172	23 582
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	30	1,661	1,572

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		138 890	119 269
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(38 711)	(36 640)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		50 446	232
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(2 028)	(127)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(434 989)	78 487
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		240 008	109 187
Acquisition / Cession des titres de placement		13 146	1 434
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(56 560)	(65 175)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		230	11 772
Impôts sur les sociétés		(7 189)	(9 870)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		316	3 370
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation		(96 441)	211 939
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		5 527	5 170
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		3 227	(8 302)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(12 717)	(8 283)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 963)	(11 415)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		25 000	(18 643)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		12 627	(9 053)
Dividendes versés		(12 685)	(10 800)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		24 942	(38 496)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(75 462)	162 028
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		266 979	104 951
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	191 517	266 979

***NOTES AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES***

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

(i) Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

(ii) Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

a. Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

b. Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI .Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

3. OPERATION DE FUSION

Au cours de 2010, UBCI a procédé à l'absorption de quatre de ses filiales qui se détaillent comme suit :

- MED FINANCE SICAF ;
- UBCI LEASING ;
- ASSET MANAGEMENT ; et
- UNION IMMOBILIERE.

Les pourcentages de contrôle de ces sociétés par UBCI se présentent comme suit au 31 décembre 2009 :

Société	%Contrôle 31.12.2009	Méthode consolidation	Nature du contrôle	Base de mesure pour la fusion
MED FINANCE SICAF	60,00%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UBCI LEASING	89,16%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
ASSET MANAGEMENT	99,30%	Intégration Globale	Commun	Coût historique
UNION IMMOBILIERE	99,98%	Intégration Globale	Commun	Coût historique

Comme il ressort du tableau, toutes les sociétés qui sont absorbées par la banque sont sous le contrôle commun de cette dernière et ont été intégrées globalement lors de la préparation des états financiers consolidés du groupe.

La norme comptable NC 38, relative aux regroupements d'entreprises, recommande la comptabilisation des actifs et passifs identifiables acquis à leur juste valeur tels que déterminée à la date d'acquisition.

Cependant, cette même norme précise au niveau de son paragraphe 5 que : « De nombreuses fusions interviennent dans le cadre de la restructuration ou de la réorganisation d'un groupe et ne sont pas visées par la présente norme parce qu'il s'agit d'opérations entre entreprises sous contrôle commun ».

De ce fait, la norme comptable NC 38 n'est pas applicable au projet de fusion entre l'UBCI et ses filiales vu qu'il s'agit de sociétés sous contrôle commun.

A défaut de traitement comptable préconisé par les normes comptables tunisiennes et internationales pour les opérations de fusion d'entités placées sous contrôle commun, la comptabilisation a été effectuée par référence aux pratiques comptables en France.

Ainsi, selon les pratiques comptables en France, la parité d'échange est calculée sur la base de la valeur réelle alors que la comptabilisation est faite en se basant sur la valeur comptable¹.

B. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>Sociétés consolidées par intégration globale</u>				
Entreprises à caractère financier				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	99,98%	71,99%
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	78,89%
<u>Sociétés consolidées par mise en équivalence</u>				
Autres entreprises à caractère financier				
U T P SICAF *	41,74%	41,74%	41,62%	37,57%
HANNIBAL SICAV	8,23%	10,68 %	8,23 %	10,68%
SALAMBO SICAV	13,85%	10,55%	13,85%	10,55%
UNIVERS SICAV	9,59%	14,10%	9,59%	14,10%
ALYSSA SICAV**	2,12 %	-	2,12 %	-

(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

(**) ALYSSA SICAV est consolidée par mise en équivalence à partir de l'exercice 2010.

¹ Cf. avis du CNC n° 2004-01 approuvé par le règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions des opérations assimilées

C. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)***1. ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 62 136 KDT contre 43 919 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse	13 166	13 699
Comptes ordinaires BCT	48 970	30 220
	<u>62 136</u>	<u>43 919</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 348 935 KDT contre 314 207 KDT au 31 décembre 2009 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Banque Centrale de Tunisie	213 498	280 448
Avoirs chez les correspondants	130 723	33 684
Organismes financiers spécialisés	4 500	-
Créances rattachées sur les établissements financiers	214	75
	<u>348 935</u>	<u>314 207</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à un montant de 1 594 985 KDT contre 1 255 943 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 598 037	1 265 967
<i>dont leasing</i>		101 073	93 166
Comptes débiteurs de la clientèle		98 082	90 177
Agios réservés		(12 570)	(13 990)
Total brut		<u>1 683 549</u>	<u>1 342 154</u>
Provisions		(88 564)	(86 211)
Total net		<u>1 594 985</u>	<u>1 255 943</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Crédits accordés à la clientèle	1 453 701	1 119 538
<i>dont Leasing</i>	<i>101 073</i>	<i>93 166</i>
Autres crédits à la clientèle	12 336	18 382
Créances douteuses	123 924	122 845
Créances rattachées	8 076	5 202
	<hr/> 1 598 037	<hr/> 1 265 967

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un montant de 8 207 KDT contre 25 552 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de transaction	6 683	19 531
Titres de placement	1 552	5 964
Créances rattachées	176	226
Provisions	(204)	(169)
	<hr/> 8 207	<hr/> 25 552

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2010 à 95 527 KDT contre 82 796 KDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Titres de participation	4 176	3 690
Titres en portage	2 207	10 207
Titres d'investissement	88 640	68 238
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 362	3 581
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2 858)	(2 920)
Total Net	<hr/> 95 527	<hr/> 82 796

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 8 559 DT à la date du 31 décembre 2010 contre 2 628 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
HANNIBAL SICAV	342	319
UNIVERS SICAV	331	298
SALAMMBO SICAV	310	302
U T P	3 147	1 709
ALYSSA SICAV	4 429	-
	<u>8 559</u>	<u>2 628</u>

Note 7 – Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 56 738 KDT au 31 décembre 2010 contre 56 547 KDT au 31 décembre 2009 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Immobilisations corporelles	145 359	136 138
Immobilisations incorporelles	1 113	1 640
Immobilisations en cours	3 914	7 128
Valeurs brutes en fin de période	<u>150 386</u>	<u>144 906</u>
Amortissements	(93 310)	(88 021)
Provisions pour dépréciation	(338)	(338)
Valeurs nettes en fin de période	<u>56 738</u>	<u>56 547</u>

Note 8 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 3 595 KDT au 31 décembre 2010 contre 4 317 KDT au 31 décembre 2009.

Note 9 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 30 282 KDT au 31 décembre 2010 contre 30 251 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Débiteurs divers	21 807	21 459
Comptes de régularisation	6 399	6 555
Comptes de Stock	285	303
Siège, succursales et agences	4	-
Créances prises en charge par l'Etat	1 884	2 031
Provisions /autres actifs	(97)	(97)
	<u>30 282</u>	<u>30 251</u>

2. *PASSIFS*

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 215 272 KDT au 31 décembre 2010 contre 90 076 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	9 338	5 132
Banques de dépôt	-	24
Emprunts / marché interbancaire	175 180	57 701
Dépôts à terme	30 000	25 000
Organismes financiers spécialisés	158	2 186
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	596	33
	<u>215 272</u>	<u>90 076</u>

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 660 914 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 1 397 570 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Comptes à vue	699 108	568 374
Comptes d'épargne	416 511	378 216
CAT/BC et autres produits financiers	429 614	361 118
Autres sommes dues à la clientèle	27 541	25 041
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	84 000	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	4 140	5 821
	<u>1 660 914</u>	<u>1 397 570</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 47 992 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 49 660 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Emprunt Obligataire	8 000	8 000
Autres emprunts	159	5 440
Ressources étatiques	5 163	4 579
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	15 701	8 300
Crédit BIRD	1 278	1 949
Autres fonds extérieurs	16 711	20 052
Dettes rattachées à des ressources spéciales	531	891
	<u>47 992</u>	<u>49 660</u>

Note 13 – Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 222 KDT au 31 décembre 2010 contre 368 KDT au 31 décembre 2009.

Note 14 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 69 051 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 71 810 KDT au 31 décembre 2009. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	11 935	12 920
Comptes de régularisation	20 152	19 685
Créditeurs divers	16 659	19 793
Comptes exigibles après encaissement	19 728	18 743
Subvention d'investissement	577	669
	<u>69 051</u>	<u>71 810</u>

Note 15 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2010, le capital social du groupe s'élève à 75 759 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 15 151 806 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2010 s'élève à 213 484 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Capitaux propres 2010
UBCI	75 759	109 805	22 699	208 263
UBCI FINANCE		153	42	195
UTP		85	1 997	2 082
GIS		2 558	281	2 839
SICAV SALAMBO		7	4	11
SICAV HANNIBAL		39	6	45
SICAV UNIVERS		36	0	36
SICAV ALYSSA		-130	143	13
TOTAL	75 759	112 553	25 172	213 484

3. *ENGAGEMENTS DU HORS BILAN*

Note 16 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2010 un montant de 601 588 KDT contre un solde de 355 460 KDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	410 575	154 659
En faveur de la clientèle	191 013	200 801
Cautions fiscales	9 776	11 454
Cautions pour marchés	114 902	101 662
<i>En devises</i>	<i>27 246</i>	<i>19 006</i>
<i>En dinars</i>	<i>87 656</i>	<i>82 656</i>
Cautions douanières	20 387	24 899
Cautions diverses	40 761	57 449
<i>En devises</i>	<i>24 736</i>	<i>40 178</i>
<i>En dinars</i>	<i>16 025</i>	<i>17 271</i>
Obligations cautionnées	5 187	5 337
	<hr/> 601 588	<hr/> 355 460

Note 17 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 277 871 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 353 401 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>115 247</u>	199 007
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>162 624</u>	154 394
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>125 105</i>	<i>114 292</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>37 519</i>	<i>40 102</i>
	<hr/> 277 871	<hr/> 353 401

Note 18 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2010 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 313 475 KDT contre 355 019 KDT au 31 décembre 2009.

Note 19 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	-	416
FRDCM	12	-
	<u>31</u>	<u>435</u>

Note 20 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	132 862	113 899
Garanties reçues des banques	562 004	292 274
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	223	1 212
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	561 781	291 062
Nantissement titres	29 319	31 920
Garanties reçues de la clientèle	456 618	402687
Engagements reçus d'autres Etablissements	277	-
	<u>1 181 080</u>	<u>840 780</u>

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat au comptant	22 334 KDT
Vente au comptant	7 758 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2010 comme suit :

Achat à terme	92 191 KDT
Vente à terme	108 364 KDT

4. ETAT DE RESULTAT**Note 22 – Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 101 133 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 94 208 KDT au 31 décembre 2009. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	4 376	6 437
Produits sur opérations de crédit	88 200	80 896
<i>Dont leasing</i>	9 873	9 247
Revenus assimilés	8 557	6 875
	101 133	94 208

Note 23 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 32 826 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 28 383 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	25 836	21 854
Commissions de tenue de compte	1 980	1 919
Commission sur opération de change manuel	336	307
Autres commissions	4 674	4 303
	<u>32 826</u>	<u>28 383</u>

Note 24 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 831 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 7 691 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Produits sur opérations financières	7 174	6 403
Gain sur portefeuille titres commercial	657	1 288
	<u>7 831</u>	<u>7 691</u>

Note 25 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 un montant de 4 534 KDT contre 5 521 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant comme suit

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts /titre en portage	197	624
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 249	4 249
Dividendes sur portefeuille participation	48	239
Plus value cession titres de participation	40	409
	<u>4 534</u>	<u>5 521</u>

Note 26 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 35 931 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 36 348 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	2 336	2 531
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	30 321	31 395
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 956	1 680
Charges assimilées	1 318	742
	<u>35 931</u>	<u>36 348</u>

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 460 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 2 290 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dotations aux provisions	8 498	6 672
Reprises de provisions	(5 427)	(13 101)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	859	704
Créances radiées	1 970	8 289
Récupération sur créances radiées	(440)	(274)
	<u>5 460</u>	<u>2 290</u>

Note 28 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 136 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 156 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(138)	(138)
Dotations aux provisions	(71)	(338)
Reprises de provisions	73	320
	<u>(136)</u>	<u>(156)</u>

Note 29 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 236 KDT au 31 décembre 2010 contre un solde de 7 314 KDT au 31 décembre 2009. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Impôt exigible	7 237	7 407
Impôt différé	(1)	(93)
	<u>7 236</u>	<u>7 314</u>

Note 30 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2010 se présentent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	25 172	23 582
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	25 172	23 582
Nombre d'actions ordinaires en circulation	15 151 806	15 000 000 (*)
Résultat consolidé par action (en dinars)	1,661	1,572

(*) Le résultat par action au 31/12/2009 a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation des réserves réalisée en 2010 au niveau de la société mère UBCI. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Note 31 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2010 un solde de 191 517 KDT contre 266 979 KDT au 31 décembre 2009, ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Caisse	13 166	13 699
Banque Centrale (comptes ordinaires)	48 970	30 220
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	-	29
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	3 363	11 858
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	213 176	279 196
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	84 500	9 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	42 860	12 826
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	-	(20)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(9 338)	(7 128)
Banques non-résidentes installées à l'étranger (DAT)	(30 000)	(25 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(175 180)	(57 701)
	<u>191 517</u>	<u>266 979</u>

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 213.484 milliers de dinars tunisiens y compris un bénéfice consolidé de 25.172 milliers de dinars tunisiens ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 19 mai 2011

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Les commissaires aux comptes Associés MTBF

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Ahmed BELAIFA